

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxembourg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 2521

10 octobre 2013

SOMMAIRE

6922767 Holding Sàrl	120980	Initium Corporate Services S.A.	120968
BV Acquisitions IX S.à r.l.	120962	Initium Corporate Services S.A.	120968
Cabot Financial (Luxembourg) S.A.	120962	InPost Finance S.à r.l.	120969
Capfields s.a.	120962	Institut de Beauté Claire S.à r.l.	120970
CDB Limpertsberg 1 s.à r.l.	120963	Intercoiffure La Coiffe 4 Sàrl	120970
Celestica European Holdings S.à r.l.	120965	Intercom Services	120970
CFR CONSULTANTS (Luxembourg) S.à r.l.	121008	International Automotive Components Group, S.A.	120968
Cheyne Deutsche Fond I GP S.à r.l.	120967	International Gears Company S.A.	120971
Claire et Carina S.à r.l.	120970	Ironos Investments S.A.	120971
Cogeco Cable Luxembourg Holding S.à r.l.	120965	Isaxben S.A.	120971
Consultis Luxembourg S.à r.l.	120963	ISC Information Systems Consulting S.à r.l.	120969
Ellomay Luxembourg Holdings S.à r.l. ..	120966	Jardins du Sud S.à r.l.	120970
Enirgi Luxembourg	120966	JCS S.à r.l.	120971
European Direct Property VII S.A.	120966	Jorsta S.A.	120971
Family Lab International S.A.	120965	LPV (Germany and Benelux) S.à r.l.	120987
Gazprom International S.A.	120967	LPV Investments S.à r.l.	120976
Glaggwo	120967	Luxembourg Residential Properties Loan Finance 2 S.à r.l.	121008
Global Luxury Events S.à r.l.	120966	Mantrade Corporation S.à r.l.	121006
GrandVision Hellas Luxembourg S.à r.l.	120967	Occ Auto Sàrl	121005
HC Romeo S.à r.l.	120964	Onesubsea Lux S.à r.l.	120965
HPMC2 S.à r.l.	120964	R.E.I.T. Byblos Ltd	120992
HPMC2 S.à r.l.	120963	Santé S.A.	120983
Ichima Investments S.A.	120969	SEGRO Luxembourg S.à r.l.	120972
Idem Luxembourg (No. 4)	120964	SELP (Germany and Benelux) S.à r.l. ...	120987
Idem Luxembourg (No. 7)	120968	SELP Investments S.à r.l.	120976
Idem Luxembourg (No.8)	120969	STI Infrastructure S.à r.l.	120974
Immo T.P.	120970	SWM Luxembourg	120996
IMMO VANSTAR Luxembourg S.A.	120969	TCW/Crescent Mezzanine Partners VC (Luxembourg) S.à r.l.	120963
Imperial Holding 2 S.C.A.	120964	TPG Nusantara S.à r.l.	120990
Ingram Micro Finance Luxembourg S.à r.l.	120968	U.A.I. (Luxembourg) I S.à r.l.	120962
Ingram Micro Luxembourg	120964		

BV Acquisitions IX S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: USD 25.000,00.**

Siège social: L-1835 Luxembourg, 17, rue des Jardiniers.

R.C.S. Luxembourg B 168.566.

Les comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 août 2013.

Signature

Le mandataire

Référence de publication: 2013120417/13.

(130146858) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 août 2013.

Cabot Financial (Luxembourg) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5365 Munsbach, 6, rue Gabriel Lippmann.

R.C.S. Luxembourg B 171.245.

Statuts coordonnés, suite à l'assemblée générale extraordinaire reçue par Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch/Alzette, en date du 8 avril 2013 déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch/Alzette, le 8 mai 2013.

Francis KESSELER

NOTAIRE

Référence de publication: 2013120419/13.

(130146628) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 août 2013.

Capfields s.a., Société Anonyme.

Siège social: L-8228 Mamer, 42, rue Nicolas Flener.

R.C.S. Luxembourg B 136.696.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour CAPFIELDS SA

FIDUCIAIRE DES PME SA

Référence de publication: 2013120456/11.

(130146674) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 août 2013.

U.A.I. (Luxembourg) I S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: USD 20.050,00.**

Siège social: L-1253 Luxembourg, 2A, rue Nicolas Bové.

R.C.S. Luxembourg B 105.893.

Extrait des décisions prises par l'associée unique en date du 20 août 2013

1. Monsieur Andrew O'SHEA a démissionné de son mandat de gérant.

2. Monsieur Pierre CLAUDEL, administrateur de sociétés, né à Schiltigheim (France), le 23 mai 1978, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, a été nommé comme gérant pour une durée indéterminée.

Luxembourg, le 23 août 2013.

Pour extrait sincère et conforme

Pour U.A.I. (Luxembourg) I S.à r.l.

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2013120909/17.

(130146646) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 août 2013.

TCW/Crescent Mezzanine Partners VC (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 138.232.

—
Veuillez noter les nouvelles adresses professionnelles des gérants suivants de la Société susmentionnée:

- Monsieur Louis Lavoie, né le 7 octobre 1964 au Québec, Canada, ayant son adresse professionnelle au 18b Charles Street, W1J 5DU Londres, Royaume-Uni, gérant B de la Société.

- Monsieur Michael Sfez, né le 1^{er} janvier 1973 à Neuilly-sur-Seine, France, ayant son adresse professionnelle au 18b Charles Street, W1J 5DU Londres, Royaume-Uni, gérant B de la Société.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Patrick L.C. van Denzen

Gérant A

Référence de publication: 2013120232/16.

(130145601) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 août 2013.

Consultis Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 60.030.000,00.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 158.366.

—
Extrait des résolutions de l'associé unique prises en date du 19 août 2013

L'associé unique a décidé de nommer comme nouveau gérant, pour une durée indéterminée, Monsieur Philippe PONSARD, ingénieur commercial, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, en remplacement de Monsieur Luc HANSEN, gérant démissionnaire.

Pour extrait conforme,

Luxembourg, le 23 août 2013.

Référence de publication: 2013120446/14.

(130146867) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 août 2013.

CDB Limpertsberg 1 s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8140 Bridel, 15, rue de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg B 146.881.

—
Les Comptes annuels au 31/12/2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013120459/9.

(130146493) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 août 2013.

HPMC2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée de titrisation.**Capital social: EUR 15.000,00.**

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.

R.C.S. Luxembourg B 133.786.

—
Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire tenue en date du 23 juillet 2013

L'assemblée générale décide de renouveler le mandat de la société Alter Audit S.à r.l en tant que Réviseur d'Entreprises de la Société pour une durée d'un an.

La Société vous informe que le siège social du Réviseur d'Entreprises de la Société est désormais comme suit: L-2562 Luxembourg, 2, place de Strasbourg.

Pour extrait

Pour la Société

Référence de publication: 2013120614/15.

(130146480) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 août 2013.

HPMC2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée de titrisation.

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.
R.C.S. Luxembourg B 133.786.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013120615/10.

(130146481) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 août 2013.

HC Romeo S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1249 Luxembourg, 15, rue du Fort Bourbon.
R.C.S. Luxembourg B 140.287.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 16 août 2013.

Référence de publication: 2013120609/10.

(130147008) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 août 2013.

Idem Luxembourg (No. 4), Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 12.500,00.

Siège social: L-1130 Luxembourg, 37, rue d'Anvers.
R.C.S. Luxembourg B 168.558.

L'adresse professionnelle actuelle de Messieurs Richard James WOODMAN et Richard Dominic SHELTON, gérants de la Société, est la suivante: 51, Homer Road, Solihull, West Midlands, UK -B91 3QJ.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013120618/11.

(130146155) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 août 2013.

Ingram Micro Luxembourg, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 20, rue Eugène Ruppert.
R.C.S. Luxembourg B 110.204.

Les comptes annuels abrégés au 31 décembre 2012, établis en Euros, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 août 2013.

Référence de publication: 2013120627/11.

(130146515) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 août 2013.

Imperial Holding 2 S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.
R.C.S. Luxembourg B 132.518.

Les comptes annuels au 31/07/2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 juillet 2013.

Imperial Holding 2 S.C.A.

Un mandataire

Référence de publication: 2013120623/12.

(130146787) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 août 2013.

Onesubsea Lux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 175.693.

Il résulte d'une décision de l'associé unique de la Société en date du 29 juillet 2013;

De nommer en tant que Gérant au Conseil de Gérance de la Société; Monsieur Joachim BOETTIGER, né le 16 février 1980 à Aalen, Allemagne, résidant professionnellement au 1, Lueckenweg, D-29227 Celle, Allemagne avec effet immédiat pour une durée indéterminée;

et

De rayer Monsieur Keith H. JENNINGS et Monsieur William C. LEMMER en tant que gérants de la société avec effet immédiat.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 22 août 2013.

Référence de publication: 2013120756/16.

(130146200) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 août 2013.

Cogeco Cable Luxembourg Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 194.945.200,00.

Siège social: L-5365 Munsbach, 6C, rue Gabriel Lippmann.
R.C.S. Luxembourg B 118.702.

CLÔTURE DE LIQUIDATION

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire de Cogeco Cable Canada Inc., l'Associé Unique de la Société en date du 21 août 2013 que:

- l'Associé Unique examine et approuve le rapport du liquidateur;
- l'Associé Unique accorde décharge complète et entière au liquidateur de la Société;
- l'Associé Unique décide du transfert de tous les actifs et passifs connus ou inconnus de la Société à l'Associé Unique de la Société;
- l'Associé Unique décide que la liquidation de la Société est clôturée et que les documents sociaux de la Société seront conservés durant les cinq années suivant la clôture de la liquidation au 6C, rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach.

Le 23 août 2013.

Pour extrait conforme

Un mandataire

Référence de publication: 2013120441/19.

(130146983) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 août 2013.

Celestica European Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.
R.C.S. Luxembourg B 99.168.

Les comptes annuels au 30 avril 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013120461/9.

(130146640) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 août 2013.

Family Lab International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 12D, Impasse Drosbach.
R.C.S. Luxembourg B 110.265.

Le Bilan au 31 DECEMBRE 2011 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Référence de publication: 2013120546/10.

(130146996) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 août 2013.

Enirgi Luxembourg, Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 20.000,00.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.
R.C.S. Luxembourg B 173.586.

—
L'Extrait des résolutions prises par l'associé unique en date du 19 juillet 2013

- La démission de Monsieur Stephen Pike de sa fonction de gérant de classe A de la Société a été acceptée par l'associé unique avec effet au 19 juillet 2013.

- Est nommé gérant de classe A de la Société pour une durée indéterminée avec effet au 19 juillet 2013:

* Lincoln Greenidge, né le 30 avril 1969 à Castries, Canada, ayant son adresse professionnelle au 225, George Street, Grosvenor Place, Level 44, AUS – NSW 2000 Sydney, Australie

Luxembourg, le 21 Août 2013.

Pour extrait conforme

Pour la Société

Un gérant

Référence de publication: 2013120504/18.

(130146467) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 août 2013.

Ellomay Luxembourg Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer.
R.C.S. Luxembourg B 153.319.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23/08/2013.

TMF CORPORATION SERVICES S.A.

Signatures

Référence de publication: 2013120502/12.

(130146953) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 août 2013.

EDP VII S.A., European Direct Property VII S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 44, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 161.210.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour European Direct Property VII S.A., en abrégé EDP VII S.A.

BNP Paribas Real Estate Investment Management Luxembourg S.A.

Signatures

Référence de publication: 2013120527/12.

(130146564) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 août 2013.

Global Luxury Events S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-4070 Esch-sur-Alzette, 3-5, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 148.491.

—
Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 août 2013.

Paul DECKER

Le Notaire

Référence de publication: 2013120580/12.

(130146596) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 août 2013.

GrandVision Hellas Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1940 Luxembourg, 174, route de Longwy.
R.C.S. Luxembourg B 106.662.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013120569/9.

(130146860) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 août 2013.

Glagwo, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9990 Weiswampach, 47, Duarrefstrooss.
R.C.S. Luxembourg B 135.095.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Weiswampach, le 23 août 2013.

Référence de publication: 2013120566/10.

(130146667) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 août 2013.

Gazprom International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 101.526.

Les représentants permanents des administrateurs suivants ont changé comme suit:

Fides (Luxembourg) S.A., société anonyme, avec siège social au 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, immatriculée sous le numéro B 41469 avec le Registre de Commerce et des Sociétés Luxembourg, ayant pour représentant permanent Monsieur Jacob Mudde, né le 14 octobre 1969 à Rotterdam, Pays Bas, avec adresse professionnelle au 46A, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg.

Mutua (Luxembourg) S.A., société anonyme, avec siège social au 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, immatriculée sous le numéro B 41471 avec le Registre de Commerce et des Sociétés Luxembourg, ayant pour représentant permanent Monsieur Patrick L.C. van Denzen, né le 28 février 1971 à Geleen, Pays Bas, avec adresse professionnelle au 46A, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Manacor (Luxembourg) S.A.

Administrateur

Référence de publication: 2013120565/19.

(130146459) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 août 2013.

Cheyne Deutsche Fond I GP S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.400,00.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.
R.C.S. Luxembourg B 116.419.

EXTRAIT

Suite au contrat de transfert de parts sociales, il résulte que les 124 parts sociales de la Société détenues par Cheyne Real Estate Opportunities Fund L.P., ont été transférées à Origami Capital Partners, LLC, ayant son siège social à c/o Corporate Service Company, 2711 Centerville Road, Suite 400, Wilmington, DE 19808, Etats-Unis d'Amérique.

En conséquence, Origami Capital Partners, LLC détiennent les 124 parts sociales de la Société, et est son associé unique.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 août 2013.

Pour Cheyne Deutsche Fond I GP S.à r.l.

Référence de publication: 2013120432/16.

(130146655) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 août 2013.

ICS, Initium Corporate Services S.A., Société Anonyme Unipersonnelle.

Siège social: L-8030 Strassen, 163, rue du Kiem.

R.C.S. Luxembourg B 152.940.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Strassen, le 23 août 2013.

Référence de publication: 2013120628/10.

(130146722) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 août 2013.

Ingram Micro Finance Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 20, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 159.654.

Les comptes annuels abrégés au 31 décembre 2012, établis en Euros, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 août 2013.

Référence de publication: 2013120626/11.

(130146514) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 août 2013.

ICS, Initium Corporate Services S.A., Société Anonyme Unipersonnelle.

Siège social: L-8030 Strassen, 163, rue du Kiem.

R.C.S. Luxembourg B 152.940.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Strassen, le 23 août 2013.

Référence de publication: 2013120629/10.

(130146723) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 août 2013.

Idem Luxembourg (No. 7), Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 12.500,00.

Siège social: L-1130 Luxembourg, 37, rue d'Anvers.

R.C.S. Luxembourg B 179.575.

1. Le siège social actuel de The Paragon Group of Companies Plc, associé unique de la Société, est le suivant: 51, Homer Road, Solihull, West Midlands, UK - B91 3QJ.

2. L'adresse professionnelle actuelle de Messieurs Richard James WOODMAN et Richard Dominic SHELTON, gérants de la Société, est la suivante: 51, Homer Road, Solihull, West Midlands, UK-B91 3QJ.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013120621/13.

(130146209) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 août 2013.

International Automotive Components Group, S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1450 Luxembourg, 73, Côte d'Eich.

R.C.S. Luxembourg B 113.661.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 août 2013.

Léonie GRETHEN.

Référence de publication: 2013120632/10.

(130146161) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 août 2013.

Idem Luxembourg (No.8), Société à responsabilité limitée.**Capital social: GBP 12.500,00.**

Siège social: L-1130 Luxembourg, 37, rue d'Anvers.

R.C.S. Luxembourg B 179.578.

1. Le siège social actuel de The Paragon Group of Companies Plc, associé unique de la Société, est le suivant: 51, Homer Road, Solihull, West Midlands, UK - B91 3QJ.

2. L'adresse professionnelle actuelle de Messieurs Richard James WOODMAN et Richard Dominic SHELTON, gérants de la Société, est la suivante: 51, Homer Road, Solihull, West Midlands, UK-B91 3QJ.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013120622/13.

(130146215) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 août 2013.

InPost Finance S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3961 Ehlinge, 51, rue des Cantons.

R.C.S. Luxembourg B 172.961.

Les comptes annuels du 01/01/2012 au 31/12/2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013120633/10.

(130146507) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 août 2013.

Ichima Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1720 Luxembourg, 6, rue Heinrich Heine.

R.C.S. Luxembourg B 42.329.

Les comptes annuels au 31.12.2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013120634/9.

(130146545) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 août 2013.

IMMO VANSTAR Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 49, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 54.658.

Le Bilan abrégé et les comptes annuels au 31 Décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 Août 2013.

Référence de publication: 2013120640/11.

(130146296) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 août 2013.

ISC Information Systems Consulting S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8147 Bridel, 12, rue des Prés.

R.C.S. Luxembourg B 84.708.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour ISC INFORMATION SYSTEMS CONSULTING S.A R.L.

FIDUCIAIRE EVERARD - KLEIN S.A R.L.

Référence de publication: 2013120654/11.

(130146505) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 août 2013.

**Institut de Beauté Claire S.à r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. Claire et Carina S.à r.l.).**

Siège social: L-5884 Howald, 276, route de Thionville.
R.C.S. Luxembourg B 169.288.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 août 2013.

Paul DECKER
Le Notaire

Référence de publication: 2013120644/13.

(130146831) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 août 2013.

Intercoiffure La Coiffe 4 Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8081 Bertrange, 1, rue de Mamer.
R.C.S. Luxembourg B 41.414.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013120645/9.

(130146682) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 août 2013.

Intercom Services, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2210 Luxembourg, 56, boulevard Napoléon 1er.
R.C.S. Luxembourg B 25.421.

Le bilan au 31.12.2012 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme
Pour INTERCOM SERVICES S.A R.L.
Signature

Référence de publication: 2013120647/12.

(130146738) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 août 2013.

Immo T.P., Société Anonyme.

Siège social: L-8211 Mamer, 53, route d'Arlon.
R.C.S. Luxembourg B 34.609.

Le Bilan au 31 décembre 2011 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 29 juillet 2013.

GERARD Rachel.

Référence de publication: 2013120639/10.

(130146688) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 août 2013.

Jardins du Sud S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1526 Luxembourg, 50, Val Fleuri.
R.C.S. Luxembourg B 132.088.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013120657/10.

(130146470) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 août 2013.

International Gears Company S.A., Société Anonyme Soparfi.

Siège social: L-2661 Luxembourg, 42, rue de la Vallée.

R.C.S. Luxembourg B 24.751.

Les comptes annuels au 31.12.2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22.08.2013.

Pour: INTERNATIONAL GEARS COMPANY S.A.

Société anonyme

Experta Luxembourg

Société anonyme

Hélène Schorr / Cindy Szabo

Référence de publication: 2013120648/15.

(130146270) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 août 2013.

Ironos Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faiencerie.

R.C.S. Luxembourg B 148.193.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale datée au 20 août 2013

En date du 20 août 2013, l'Assemblée décide de renouveler le mandat des Administrateurs et du Commissaire aux Comptes de la Société pour une durée de six ans.

Pour extrait

Pour la Société

Référence de publication: 2013120651/12.

(130146473) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 août 2013.

Isaxben S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26B, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 160.885.

Les comptes annuels au 31.12.2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013120653/9.

(130146659) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 août 2013.

JCS S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6785 Grevenmacher, 16, rue Paul Faber.

R.C.S. Luxembourg B 136.941.

Der Jahresabschluss vom 31.12.2012 wurde beim Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg hinterlegt.
Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013120661/9.

(130146556) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 août 2013.

Jorsta S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1720 Luxembourg, 6, rue Heinrich Heine.

R.C.S. Luxembourg B 170.027.

Les comptes annuels au 31.12.2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013120662/9.

(130146543) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 août 2013.

SEGRO Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 13.100,00.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 2-4, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 177.317.

In the year two thousand and thirteen, on the eleventh day of September at 3.00 p.m.,

Before the undersigned, Maître Joseph Elvinger notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED

I. SEGRO Overseas Holdings Limited, a private limited company incorporated and existing under the laws of England and Wales, having its registered office at Cunard House, 15 Regent Street, London SW1Y 4LR and registered in England and Wales at Companies House under number 01054564 (the "Sole Shareholder"),

here represented by Sara Lecomte, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy, given on 11 September 2013.

The said proxy, initialled *ne varietur* by the proxyholder of the appearing party and the notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

II. Such appearing party is the sole shareholder of SEGRO Luxembourg S.à r.l., (the "Company") a société à responsabilité limitée incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 2-4 rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B.177317, incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary, dated 8 May 2013, whose articles of incorporation (the "Articles") have been published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the "Mémorial") on 5 July 2013, page 77239, number 1610. The Articles have been amended the last time pursuant to a deed of the undersigned notary dated 9 August 2013, not published in the Mémorial yet.

III. Article 200-2 of the Luxembourg law on commercial companies of 10 August 1915, as amended ("Article 200-2") provides that a sole shareholder of a société à responsabilité limitée shall exercise the powers of the general meeting of shareholders of the Company and the decisions of the sole shareholder are recorded in minutes or drawn up in writing.

IV. The Sole Shareholder, acting in its capacity of sole shareholder of the Company, hereby passes the following written resolutions in accordance with Article 200-2:

First resolution

The Sole Shareholder resolves to increase the share capital of the Company by an amount of four hundred Euros (EUR 400.-) in order to raise it from its current amount of twelve thousand seven hundred Euros (EUR 12,700.-) to thirteen thousand one hundred Euros (EUR 13,100.-) by creating and issuing four hundred (400) new shares of one Euro (EUR 1.-) each having the same features as the existing shares (the "New Shares") to be issued and fully paid up with a share premium of one hundred twenty-nine million three hundred forty-six thousand seven hundred seventy-seven Euros (EUR 129,346,777.-) (the "Share Premium").

Subscriptions and Payments

The Sole Shareholder, holding all the shares of the Company, declares to subscribe and fully pay in for the New Shares together with the Share Premium for a total issue price of one hundred twenty-nine million three hundred forty-seven thousand one hundred seventy-seven Euros (EUR 129,347,177.-) through a contribution in kind consisting of a claim which is incontestable, payable and due for an aggregate amount of one hundred twenty-nine million three hundred forty-seven thousand one hundred seventy-seven Euros (EUR 129,347,177.-) (the "Contribution").

As it appears from the valuation report presented to the undersigned notary, the management of the Company has valued the above-mentioned aggregate Contribution in kind at one hundred twenty-nine million three hundred forty-seven thousand one hundred seventy-seven Euros (EUR 129,347,177.-), which in the reasonable belief of the management of the Company (i) constitutes a fair and reasonable valuation of the Contribution and (ii) is at least equal to the New Shares issued in exchange, together with the Share Premium.

The amount of four hundred Euros (EUR 400.-) is allocated to the share capital of the Company and the amount of one hundred twenty-nine million three hundred forty-six thousand seven hundred seventy-seven Euros (EUR 129,346,777.-) is allocated to the share premium account of the Company.

Second resolution

The Sole Shareholder resolves to amend article 5.1 of the Articles of the Company so as to reflect the above decision, which shall read as follows:

" **5.1.** The share capital of the Company is thirteen thousand one hundred Euros (EUR 13,100.-) divided into thirteen thousand one hundred (13,100) shares with a nominal value of one Euro (EUR 1.-) each (the "Shares"). In these Articles, "Shareholders" means the holders at the relevant time of the Shares and "Shareholder" shall be construed accordingly."

V. Costs and Expenses

The costs, expenses, remuneration or charges of any form whatsoever incumbent to the Company and charged to it by reason of the present deed are assessed at six thousand euros (EUR 6,000.-).

The meeting is adjourned at 3:15 p.m.

Whereof, the present deed is drawn up in Luxembourg, on the day stated at the beginning of this document.

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the Sole Shareholder and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party known to the notary by her name, first name, civil status and residence, the proxyholder of the Sole Shareholder signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède

L'an deux mille treize, le onzième jour de septembre à 15h00;

Par-devant le soussigné, Maître Joseph Elvinger, notaire résidant à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A COMPARU

I. SEGRO Overseas Holdings Limited, une private limited company constituée et existant selon les lois d'Angleterre et du Pays de Galles, ayant son siège social au Cunard House, 15 Regent Street, Londres SW1Y 4LR et immatriculée en Angleterre et au Pays de Galles auprès de la Companies House sous le numéro 01054564 (l'"Associé Unique"),

ici représentée par Sara Lecomte, résidant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé en date du 11 septembre 2013.

Laquelle procuration signée ne varietur par le mandataire de la comparante et par le notaire restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités d'enregistrement.

II. Laquelle comparante est l'associé unique de SEGRO Luxembourg S.à r.l. (la "Société"), une société à responsabilité limitée constituée et existant selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 2-4 rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, immatriculée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B.177317, constituée en vertu d'un acte reçu par le notaire soussigné en date du 8 mai 2013, dont les statuts (les "Statuts") ont été publiés au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le "Mémorial") le 5 juillet 2013, page 77239, numéro 1610. Les Statuts ont été modifiés pour la dernière fois par un acte du notaire soussigné en date du 9 août 2013, pas encore publié au Mémorial.

III. L'Article 200-2 de la loi luxembourgeoise sur les sociétés commerciales du 10 août 1915 dans sa version coordonnée (l'"Article 200-2") dispose qu'un associé unique d'une société à responsabilité limitée exerce les pouvoirs de l'assemblée générale des associés de la Société et que les décisions de l'associé unique sont documentées dans un procès verbal ou rédigées par écrit.

IV. L'Associé Unique, agissant dans sa capacité d'associé unique de la Société, adopte par les présentes les résolutions écrites suivantes conformément à l'Article 200-2:

Première résolution

L'Associé Unique décide d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de quatre cents euros (EUR 400,-) afin de le porter de son montant actuel de douze mille sept cents euros (EUR 12.700,-) à treize mille cent euros (EUR 13.100,-) par la création et l'émission de quatre cents (400) nouvelles parts sociales d'un euro (EUR 1,-) chacune et ayant les mêmes droits et obligations que les parts sociales existantes (les "Nouvelles Parts Sociales") devant être émises et intégralement libérées avec une prime d'émission de cent vingt-neuf millions trois cent quarante-six mille sept cent soixante-dix-sept euros (EUR 129.346.777,-) (la "Prime d'Emission").

Souscription et Paiement

L'Associé Unique, détenant toutes les parts sociales de la Société, déclare souscrire et entièrement libérer les Nouvelles Parts Sociales avec la Prime d'Emission pour un montant total d'émission de cent vingt-neuf millions trois cent quarante-sept mille cent soixante-dix-sept euros (EUR 129.347.177,-) par un apport en nature consistant en une créance liquide, exigible et certaine d'un montant total de cent vingt-neuf millions trois cent quarante-sept mille cent soixante-dix-sept euros (EUR 129.347.177,-) (l'"Apport").

Comme il ressort du rapport d'évaluation présenté au notaire soussigné, la gérance de la Société a évalué l'Apport en nature mentionné ci-dessus à cent vingt-neuf millions trois cent quarante-sept mille cent soixante-dix-sept euros (EUR 129.347.177,-), ce qui selon les gérants de la Société (i) constitue une évaluation juste et raisonnable de l'Apport et (ii) est au moins égal aux Nouvelles Actions émises en échange avec la Prime d'Emission.

Le montant de quatre cents euros (EUR 400,-) est alloué au capital social de la Société et le montant de cent vingt-neuf millions trois cent quarante-six mille sept cent soixante-dix-sept euros (EUR 129.346.777,-) est alloué au compte de prime d'émission.

Deuxième résolution

L'Associé Unique décide de modifier l'article 5.1 des Statuts de la Société afin de refléter la décision ci-dessus, qui aura désormais la teneur suivante:

" **5.1.** Le capital social est fixé à treize mille cent euros (EUR 13.100,-) représenté par treize mille cent (13.100) parts sociales ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune (les "Parts Sociales"). Dans les présents Statuts, "Associés" désigne les détenteurs des Parts Sociales à un moment donné et "Associé" doit être interprété conformément."

V. Frais et Acte notarié

Les frais, dépenses, rémunérations ou charges de quelque forme que ce soit qui devront être supportés par la Société comme résultant du présent acte sont estimés à approximativement six mille euros.

La séance est levée à 15h15.

Cet acte notarié a été dressé à Luxembourg, le jour mentionné au début de ce document.

Le Notaire, qui comprend et parle l'anglais, déclare que le présent acte est rédigé en anglais suivi par une version française, et qu'à la demande de l'Associé Unique, en cas de divergence entre le texte français et le texte anglais, le texte anglais fera foi.

Ce document ayant été lu au mandataire de l'Associé Unique, qui est connu par le Notaire par son nom de famille, prénom, état civil et résidence, le mandataire de l'Associé Unique et le Notaire ont ensemble signé cet acte.

Signé: S. LECOMTE, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils le 13 septembre 2013. Relation: LAC/2013/41740.

Reçu soixante quinze euros (EUR 75,-).

Le Receveur (signé): I. THILL.

Référence de publication: 2013131684/131.

(130160117) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 septembre 2013.

STI Infrastructure S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 16.112,00.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen.

R.C.S. Luxembourg B 178.149.

In the year two thousand and thirteen on the twenty-second day of August,

Before Maître Francis KESSELER, notary residing in Esch-sur-Alzette.

THERE APPEARED:

EQT Infrastructure II GP B.V., a private company with limited liability (besloten vennootschap met beperkte aansprakelijkheid), incorporated and organized under the laws of the Netherlands, having its official seat in Amsterdam, the Netherlands and its registered office at 355 Schiphol Boulevard, H-Tower, 4th floor, 1118 BJ Schiphol, the Netherlands and registered with the commercial register of the Chamber of Commerce under number 54468701, acting as general partner of EQT Infrastructure II Limited Partnership, a limited partnership, incorporated under the laws of England and Wales, having its registered office at 355 Schiphol Boulevard, H-Tower, 4th floor, 1118 BJ Schiphol, the Netherlands and registered with the Companies' House under number LP014908

represented by Lea GNALY, lawyer, residing in Luxembourg by virtue of a power of attorney given on 22 August 2013.

Said power of attorney after having been signed "ne varietur" by the representative of the appearing party and the undersigned notary shall remain attached to the present deed for the purpose of registration.

Who declared and requested the notary to state:

1) That "EQT Infrastructure II GP B.V.", prenamed, acting in its capacity as general partner of "EQT Infrastructure II Limited Partnership" is the sole shareholder of STI Infrastructure S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée), having its registered office at 23, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 178.149 and incorporated by a deed of the undersigned notary residing in Esch-sur-Alzette on 16 May 2013, published in the Mémorial C dated of 13 August 2013 number 1959. The articles of association have been amended by a deed of Maître Martine SCHAEFFER notary residing in Luxembourg on 24 May 2013 not yet published in the Mémorial C.

2) That the share capital of the company is fixed at twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500) represented by twelve thousand five hundred (12,500) shares having a nominal value of one Euro (EUR 1) each.

3) After this had been set forth, the above named shareholder representing the whole corporate capital, has decided to hold an extraordinary general meeting and to take the following resolutions:

First resolution

The sole shareholder resolved to change the corporate capital currency of the company from Euro to United States Dollars with effect as of 16 May 2013 and to fix the Company's issued capital at sixteen thousand one hundred twelve United States Dollars (USD 16,112) represented by sixteen thousand one hundred twelve shares having a nominal value of one United States Dollars (USD 1) each, by way of (i) conversion of the corporate capital currency of the Company from Euro to United States Dollars at the official applicable exchange EUR/USD rate of 1,2890 of 16 May 2013 published by the European Central Bank and (ii) the allocation of an amount of fifty Cent (USD 0.50) to a special reserve account necessary for rounding purposes.

Second resolution

Subsequently, the sole shareholder resolved to amend article 6.1 of the articles of association of the company, which shall be read as follows:

" **6.1.** The corporate capital of the Company is fixed at sixteen thousand one hundred twelve United States Dollars (USD 16,112) represented by sixteen thousand one hundred twelve (16,112) shares having a nominal value of one United States Dollar (EUR 1) each (hereafter the "Shares"). The holders of the Shares are together referred to as the "Shareholders" and individually as a "Shareholder"."

The undersigned notary, who understands and speaks English, herewith states that on request of the appearing person, this deed is worded in English followed by a French version. On request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof this deed was drawn up in Luxembourg on the date set at the beginning of this deed.

This deed having been read to the appearing person, who is known to the notary by first name and surname, civil status and residence, said person appearing signed together with the notary the present deed.

Follows the french version:

L'an deux mille treize, le vingt-deux août.

Par devant Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette.

A COMPARU:

EQT Infrastructure II GP B.V., une société à responsabilité limitée de droit néerlandais (besloten vennootschap met beperkte aansprakelijkheid), ayant son siège d'exercice à Amsterdam, Pays-Bas et son siège social au 355 Schiphol Boulevard, H-Tower, 4th floor, 1118 BJ Schiphol, Pays-Bas et immatriculée au registre de commerce et des sociétés sous le numéro 54468701, agissant en tant actionnaire commandité d' EQT Infrastructure II Limited Partnership, une société en commandite par action, constituée selon les lois de l'Angleterre et du Pays de Galles, ayant son siège social au 355 Schiphol Boulevard, H-Tower, 4th floor, 1118 BJ Schiphol, Pays-Bas et immatriculée au registre des sociétés sous le numéro LP014908,

représentée par Léa GNALY, juriste, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé, donnée le 22 août 2013.

Laquelle procuration susmentionnée, après avoir été signée "ne varietur" par le mandataire et le notaire instrumentaire, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

A déclaré et demandé au notaire instrumentaire d'acter:

1) Que "EQT Infrastructure II GP B.V.", prénommé, agissant en qualité d'actionnaire commandité de "EQT Infrastructure II Limited Partnership" est l'associé unique de "STI Infrastructure S.à r.l.", une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 23, Rue Aldringen, L-1118 Luxembourg et immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 178.149 et constituée suivant acte du notaire instrumentaire de résidence à Esch-sur-Alzette le 16 mai 2013, publiée au Memorial C du 13 août 2013 sous le numéro 1959. Les statuts de la société ont été modifiés suivant un acte de Maître Martine SCHAFFER, notaire de résidence à Luxembourg le 24 mai 2013 non encore publié au Mémorial C.

2) Que le capital social de la société est fixé à douze mille cinq cents euros (12.500 EUR) représenté par douze mille cinq cents (12.500) parts sociales d'une valeur nominale d'un euro (1 EUR) chacune.

3) Après établissement de ce qui précède, l'associé prénommé, représentant l'intégralité du capital social, a décidé de tenir une assemblée générale extraordinaire et de prendre les résolutions suivantes:

Première résolution

L'associé unique a décidé de changer la devise du capital social de la société de l'euro au dollar des Etats-Unis avec effet au 16 mai 2013 et de fixer le capital émis de la société à seize mille cent douze dollars des Etats-Unis (16.112 USD) représenté par seize mille cent douze (16.112) parts sociales d'une valeur nominale d'un dollar des Etats-Unis chacune (1 USD) chacune, par voie de (i) conversion de la devise du capital social de la société de l'euro au dollar américain au taux d'échange officiel applicable EUR/USD de 1,2890 du 16 mai 2013 publié par la Banque Centrale Européenne et (ii)

l'attribution d'un montant de cinquante centimes de dollars des Etats-Unis (0,50 USD) à un compte de réserve spéciale pour les besoins d'arrondi.

Deuxième résolution

En conséquence, l'associé unique a décidé de modifier l'article 6.1 des statuts de la société pour lui donner la teneur suivante:

« **6.1.** Le capital social de la Société est fixé à seize mille cent douze dollars américain (16.112 USD) représenté par seize mille cent douze (16.112) parts sociales d'une valeur nominale d'un dollar des Etats-Unis chacune (1 USD) chacune (ci-après les "Parts Sociales"). Les détenteurs de Parts Sociales sont ci-après dénommés les "Associés" et individuellement un "Associé".»

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, déclare que sur la demande de la comparante, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la demande de la même comparante et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fait foi.

Dont acte fait et passé à Luxembourg, à la date indiquée en tête des présentes.

Et après lecture faite au mandataire de la partie comparante, connue du notaire instrumentaire par son nom, prénom usuel, état et demeure, le mandataire de la partie comparante a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: Gnaly, Kesseler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 26 août 2013. Relation: EAC/2013/11112. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur ff. (signé): M. Halsdorf.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2013131711/108.

(130160198) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 septembre 2013.

**SELP Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. LPV Investments S.à r.l.).**

Capital social: EUR 15.300,00.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 2-4, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 177.309.

—
In the year two thousand and thirteen, on the eleventh day of September at 3.30 p.m.,

Before the undersigned, Maître Joseph Elvinger notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

1. SEGRO Luxembourg S.à r.l., a société à responsabilité limitée incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 2-4 rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 177.317 ("SEGRO Luxembourg") holding 3,425 shares in the Company,

here represented by Sara Lecomte, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy, given on 11 September 2013; and

2. Logistics Property Venture S.à r.l., a société à responsabilité limitée incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 2-4 rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 177.300 ("Logistics Property Venture") holding 1,0275 shares in the Company,

here represented by Sara Lecomte, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy, given on 11 September 2013.

The said proxies, initialled ne varietur by the proxyholder of the appearing parties and the notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

I. SEGRO Luxembourg and Logistics Property Venture are hereinafter referred to as the "Shareholders" and hold together all of the issued shares of the Company.

II. Such appearing parties are the shareholders of LPV Investments S.à r.l., (hereinafter the "Company") a société à responsabilité limitée incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 2-4 rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 177.309, incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary, dated 8 May 2013, whose articles of incorporation (the "Articles") have been published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the "Mémorial") on 9 July 2013, page 78752, number 1641. The Articles have been amended the last time pursuant to a deed of the undersigned notary dated 9 August 2013, not published in the Mémorial yet.

III. The agenda of the meeting was the following:

Agenda:

1. Decision to increase the share capital of the Company by an amount of one thousand six hundred Euros (EUR 1,600.-) in order to raise it from its current amount of thirteen thousand seven hundred Euros (EUR 13,700.-) to fifteen thousand three hundred Euros (EUR 15,300.-) by creating and issuing one thousand six hundred (1,600) new shares of one Euro (EUR 1.-) each having the same features as the existing shares (the "New Shares") to be issued and fully paid up with a share premium of one hundred sixty-three million nine hundred ninety-five thousand nine hundred forty-three Euros (EUR 163,995,943.-) (the "Share Premium").

Subscription and payment for the New Shares together with the Share Premium.

2. Decision to amend article 5.1 of the Articles of the Company to reflect the capital increase.
3. Decision to change the corporate name of the Company from "LPV
4. Decision to amend article 1 of the Articles of the Company to reflect the change of the corporate name.
5. Miscellaneous.

IV. After due and careful deliberation, the following resolutions were taken unanimously:

First resolution

The Shareholders resolved to increase the share capital of the Company by an amount of one thousand six hundred Euros (EUR 1,600.-) in order to raise it from its current amount of thirteen thousand seven hundred Euros (EUR 13,700.-) to fifteen thousand three hundred Euros (EUR 15,300.-) by creating and issuing one thousand six hundred (1,600) New Shares of one Euro (EUR 1.-) each having the same features as the existing shares to be issued and fully paid up with a share premium of one hundred sixty-three million nine hundred ninety-five thousand nine hundred forty-three Euros (EUR 163,995,943.-).

Subscriptions and Payments

1. SEGRO Luxembourg S.a r.l., aforementioned, declared to subscribe and fully pay in for four hundred (400) New Shares together with a share premium of forty million nine hundred ninety-eight thousand nine hundred Investments S.à.r.l. "into "SELPIInvestmentsS.à.r.l.". eighty-six Euros (EUR 40,998,986.-) for a total issue price of forty million nine hundred ninety-nine thousand three hundred eighty-six Euros (EUR 40,999,386.-), through a contribution in kind consisting of a claim which is incontestable, payable and due of an aggregate amount of forty million nine hundred ninety-nine thousand three hundred eighty-six Euros (EUR 40,999,386.-) (the "Contribution A"); and

2. Logistics Property Venture S.à r.l., aforementioned, declared to subscribe and fully pay in for one thousand two hundred (1,200) New Shares together with a share premium of one hundred twenty-two million nine hundred ninety-six thousand nine hundred fifty-seven Euros (EUR 122,996,957.-) for a total issue price of one hundred twenty-two million nine hundred ninety-eight thousand one hundred fifty-seven Euros (EUR 122,998,157.-), through a contribution in kind consisting of a claim which is incontestable, payable and due of an aggregate amount of one hundred twenty-two million nine hundred ninety-eight thousand one hundred fifty-seven Euros (EUR 122,998,157.-) (the "Contribution B" and together with the Contribution A, the "Contributions").

As it appeared from the valuation report presented to the undersigned notary, the management of the Company valued the above-mentioned aggregate Contributions in kind at one hundred sixty-three million nine hundred ninety-seven thousand five hundred forty-three Euros (EUR 163,997,543.-), which in the reasonable belief of the management of the Company (i) constitutes a fair and reasonable valuation of the Contributions and (ii) is at least equal to the New Shares issued in exchange, together with the Share Premium.

The amount of one thousand six hundred Euros (EUR 1,600.-) was allocated to the share capital of the Company and the amount of one hundred sixty-three million nine hundred ninety-five thousand nine hundred forty-three Euros (EUR 163,995,943.-) was allocated to the share premium account of the Company.

Second resolution

The Shareholders resolved to amend article 5.1 of the Articles of the Company so as to reflect the above decision, which shall read as follows:

" **5.1.** The share capital of the Company is fifteen thousand three hundred Euros (EUR 15,300.-) divided into fifteen thousand three hundred (15,300) shares with a nominal value of one Euro (EUR 1.-) each (the "Shares"). In these Articles, "Shareholders" means the holders at the relevant time of the Shares and "Shareholder" shall be construed accordingly."

Third resolution

The Shareholders resolved to change the corporate name of the Company from "LPVInvestments S.à.r.l." into "SELPIInvestments S.à.r.l."

Fourth resolution

As a consequence of the above-mentioned resolution, the Shareholders resolved to subsequently amend article 1 of the Articles, which shall henceforth read as follows:

" 1. This document constitutes the articles of incorporation (the "Articles") of SELP Investments S.à r.l. (the "Company"), a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg including the law of 10 August 1915 on commercial companies as amended from time to time (the "1915 Law")."

V. Costs and Expenses

The costs, expenses, remuneration or charges of any form whatsoever incumbent to the Company and charged to it by reason of the present deed are assessed at six hundred euros (EUR 6,000.-). The meeting is adjourned at 3:45 p.m.

Whereof, the present deed is drawn up in Luxembourg, on the day stated at the beginning of this document.

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the Shareholders and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

The document having been read to the proxyholder of the Shareholders known to the notary by her name, first name, civil status and residence, the proxyholder of the appearing party signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille treize, le onzième jour de septembre à 15h30.

Par-devant le soussigné, Maître Joseph Elvinger, notaire résidant à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

ONT COMPARU:

1. SEGRO Luxembourg S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée et existant selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 2-4 rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 177.317 ("SEGRO Luxembourg") détenant 3.425 parts sociales dans la Société,

ici représentée par Sara Lecomte, résidant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé en date du 11 septembre 2013; et

2. Logistics Property Venture S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée et existant selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 2-4, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 177.300 ("Logistics Property Venture") détenant 10.275 parts sociales dans la Société,

ici représentée par Sara Lecomte, résidant à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé en date du 11 Septembre 2013. Lesquelles procurations signées ne varient par le mandataire des comparantes et par le notaire resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités d'enregistrement.

I. SEGRO Luxembourg et Logistics Property Venture sont désignées ci-après comme les "Associés" et détiennent ensemble la totalité des parts émises par la Société.

II. Lesquelles comparantes sont les associés de LPV Investments S.à r.l. (ci-après la "Société"), une société à responsabilité limitée constituée et existant selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 2-4 rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, immatriculée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 177.309, constituée en vertu d'un acte reçu par le notaire soussigné en date du 8 mai 2013, dont les statuts (les "Statuts") ont été publiés au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le "Mémorial") le 9 juillet 2013, page 78752, numéro 1641. Les Statuts ont été modifiés pour la dernière fois par un acte du notaire soussigné en date du 9 août 2013, pas encore publié au Mémorial.

III. L'ordre du jour de l'assemblée était le suivant:

Ordre du jour:

1. Décision d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de mille six cents euros (EUR 1.600,-) afin de le porter de son montant actuel de treize mille sept cents euros (EUR 13.700,-) à quinze mille trois cents euros (EUR 15.300,-) par la création et l'émission de mille six cents (1.600) nouvelles parts sociales d'un euro (EUR 1,-) chacune et ayant les mêmes droits et obligations que les parts sociales existantes (les "Nouvelles Parts Sociales") devant être émises et intégralement libérées avec une prime d'émission de cent soixante-trois millions neuf cent quatre-vingt-quinze mille neuf cent quarante-trois euros (EUR 163.995.943,-) (la "Prime d'Emission"). Souscription et paiement des Nouvelles Parts Sociales et de la Prime d'Emission.

2. Décision de modifier l'article 5.1 des Statuts de la Société pour refléter l'augmentation de capital.

3. Décision de modifier la dénomination sociale de la Société de "LPV Investments S.à r.l." en "SELP Investments S.à r.l."

4. Décision de modifier l'article 1 des Statuts de la Société pour refléter le changement de la dénomination sociale.

5. Divers.

IV. Après délibération attentive, les résolutions suivantes ont été prises à l'unanimité:

Première résolution

Les Associés ont décidé d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de mille six cents euros (EUR 1.600,-) afin de le porter de son montant actuel de treize mille sept cents euros (EUR 13.700,-) à quinze mille trois cents euros (EUR 15.300,-) par la création et l'émission de mille six cents (1.600) Nouvelles Parts Sociales d'un euro (EUR 1,-) chacune et ayant les mêmes droits et obligations que les parts sociales existantes, devant être émises et intégralement libérées avec une prime d'émission de cent soixante-trois millions neuf cent quatre-vingt-quinze mille neuf cent quarante-trois euros (EUR 163.995.943,-).

Souscription et Paiement

1. SEGRO Luxembourg S.à r.l., susmentionnée, a déclaré souscrire et entièrement libérer quatre cents (400) Nouvelles Parts Sociales avec une prime d'émission de quarante millions neuf cent quatre-vingt-dix-huit mille neuf cent quatre-vingt-six euros (EUR 40.998.986,-) pour un montant total d'émission de quarante millions neuf cent quatre-vingt-dix-neuf mille trois cent quatre-vingt-six euros (EUR 40.999.386,-), par un apport en nature consistant en une créance liquide, exigible et certaine d'un montant total de quarante millions neuf cent quatre-vingt-dix-neuf mille trois cent quatre-vingt-six euros (EUR 40.999.386,-) ("Apport A"); et

2. Logistics Property Venture S.à r.l., susmentionnée, a déclaré souscrire et entièrement libérer mille deux cents (1.200) Nouvelles Parts Sociales avec une prime d'émission de cent vingt-deux millions neuf cent quatre-vingt-seize mille neuf cent cinquante-sept euros (EUR 122.996.957,-) pour un montant total d'émission de cent vingt-deux millions neuf cent quatre-vingt-dix-huit mille cent cinquante-sept euros (EUR 122.998.157,-), par un apport en nature consistant en une créance liquide, exigible et certaine d'un montant total de cent vingt-deux millions neuf cent quatre-vingt-dix-huit mille cent cinquante-sept euros (EUR 122.998.157,-) ("Apport B" et ensemble avec l'Apport A, les "Apports").

Comme il ressort du rapport d'évaluation présenté au notaire soussigné, la gérance de la Société a évalué les Apports en nature mentionnés ci-dessus ensemble à cent soixante-trois millions neuf cent quatre-vingt-dix-sept mille cinq cent quarante-trois euros (EUR 163.997.543,-), ce qui selon les gérants de la Société (i) constitue une évaluation juste et raisonnable des Apports et (ii) est au moins égal aux Nouvelles Actions émises en échange avec la Prime d'Emission.

Le montant de mille six cents euros (EUR 1.600,-) a été alloué au capital social de la Société et le montant de cent soixante-trois millions neuf cent quatre-vingt-quinze mille neuf cent quarante-trois euros (EUR 163.995.943,-) a été alloué au compte de prime d'émission de la Société.

Deuxième résolution

Les Associés ont décidé de modifier l'article 5.1 des Statuts de la Société, afin de refléter la résolution ci-dessus, qui aura désormais la teneur suivante:

" **5.1.** Le capital social est fixé à quinze mille trois cents euros (EUR 15.300,-) représenté par quinze mille trois cents (15.300) parts sociales ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune (les "Parts Sociales"). Dans les présents Statuts, "Associés" désigne les détenteurs des Parts Sociales à un moment donné et "Associé" doit être interprété conformément."

Troisième résolution

Les Associés ont décidé de modifier la dénomination sociale de la Société de "LPV Investments S.à r.l." en "SELP Investments S.à r.l."

Quatrième résolution

Les Associés ont décidé de modifier l'article 1 des Statuts de la Société afin de refléter la décision ci-dessus, qui aura désormais la teneur suivante:

" **1.** Le présent document constitue les statuts (les "Statuts") de SELP Investments S.à r.l. (la "Société"), une société à responsabilité limitée constituée en vertu des lois du Grand-Duché de Luxembourg, y compris la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (la "Loi de 1915")."

V. Frais et Acte notarié

Les frais, dépenses, rémunérations ou charges de quelque forme que ce soit qui devront être supportés par la Société comme résultant du présent acte sont estimés à approximativement six mille euros (EUR 6.000,-).

La séance est levée à 15h45.

Cet acte notarié a été dressé à Luxembourg, le jour mentionné au début de ce document.

Le Notaire, qui comprend et parle l'anglais, déclare que le présent acte est rédigé en anglais suivi par une version française, et qu'à la demande des Associés, en cas de divergence entre le texte français et le texte anglais, le texte anglais fera foi.

Ce document ayant été lu au mandataire des Associés, qui est connu par le Notaire par son nom de famille, prénom, état civil et résidence, le mandataire des Associés et le Notaire ont ensemble signé cet acte.

Signé: S. LECOMTE, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils le 13 septembre 2013. Relation: LAC/2013/41742. Reçu soixante-quinze euros (EUR 75,-).

Le Receveur (signé): I. THILL.

Référence de publication: 2013131522/199.

(130160220) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 septembre 2013.

6922767 Holding Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 1.228.377.772,00.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 13-15, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 136.792.

In the year two thousand thirteen, on the twenty-ninth day of August.

Before Us, Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

FR Horizon Topco S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée), organized under the laws of Luxembourg, having its registered office at 13-15 avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 138.941 and having a share capital of EUR 1,249,141,626,

here represented by Régis Galiotto, notary's clerk, with professional address in Luxembourg, by virtue of a power of attorney under private seal.

Such power of attorney, after having been signed "ne varietur" by the representative of the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to this deed for the purpose of registration.

The appearing party, represented as stated hereabove, has requested the undersigned notary to record the following:

FR Horizon Topco S.à r.l. is the sole shareholder of 6922767 Holding S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) having its registered office at 13-15 Avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 136.792, incorporated pursuant to a deed of Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, on February 20, 2008, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 809 of April 3, 2008 (the Company). The articles of associations of the Company (the Articles) were for the last time amended pursuant to a deed of Maître Francis Kessler, notary residing in Esch-sur-Alzette, Grand Duchy of Luxembourg, on April 25, 2013, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 1509 of June 25, 2013. The Articles have not been amended since then.

I. The agenda of the meeting is as follows:

1. Increase of the share capital of the Company by an amount of one Euro (EUR 1.-) by way of issuance of one share with a par value of one Euro (EUR 1.-), in registered form and having the same rights and obligations attached to it as the existing shares, it being understood that the contributed amount will be converted in Euros and rounded down to the next integer number in order to allow the Company to issue entire shares with a par value of one Euro (EUR 1.-) it being understood that any amount contributed in surplus shall be allocated to the Company's share premium account;

2. Subscription for the share capital increase specified in item (1.) above, and payment of the consideration for the share capital increase by way of payment in cash;

3. Subsequent amendment of article 5.1. of the articles of association of the Company in order to reflect the increase of the share capital adopted under item (1.) above;

4. Amendment to the register of shareholders of the Company in order to reflect the above changes with power and authority given to any manager of the Company and any employee of ATC Corporate Services (Luxembourg) S.à r.l., acting individually, to proceed on behalf of the Company to the registration of the newly issued shares in the register of shareholders of the Company; and

5. Miscellaneous.

II. The sole shareholder has taken the following resolutions:

First resolution

The sole shareholder resolves to increase the share capital of the Company by an amount of one Euro (EUR 1.-), in order to bring it from its present amount of one billion two hundred twenty-eight million three hundred seventy-seven thousand seven hundred seventy-one Euros (EUR 1,228,377,771.-), represented by one billion two hundred twenty-eight million three hundred seventy-seven thousand seven hundred seventy-one (1,228,377,771) shares to one billion two hundred twenty-eight million three hundred seventy-seven thousand seven hundred seventy-two Euros (EUR 1,228,377,772.-), represented by one billion two hundred twenty-eight million three hundred seventy-seven thousand seven hundred seventy-two (1,228,377,772) shares by way of issuance of one (1) share with a par value of one Euro (EUR 1.-), in registered form and having the same rights and obligations attached to it as the existing shares.

Second resolution

The sole shareholder resolves (i) to issue one (1) share in registered form, having a par value of one Euro (EUR 1.-) and having the same rights and obligations attached to it as the existing shares and (ii) to accept and record the following subscription for and full payment of the share capital increase as follows:

Subscription - Payment

The sole shareholder hereby declares that it subscribes for the one (1) share newly issued by the Company, in registered form, having a par value of one Euro (EUR 1.-) and that it fully pays up such share by means of a contribution in cash in an aggregate amount of sixty million United States Dollars (USD 60,000,000), being the United States Dollars equivalent of forty-four million nine hundred six thousand four hundred Euros (EUR 44,906,400) as per the USD/EUR exchange rate published on the European Central Bank's website on August 26, 2013, according to which USD 1 = EUR 0.74844, which is evidenced to the notary by a blocking certificate and which shall be allocated as follows:

- an amount of one Euro (EUR 1) shall be allocated to the nominal share capital account of the Company, and
- an amount of forty-four million nine hundred six thousand three hundred ninety-nine Euros (EUR 44,906,399) shall be allocated to Company's share premium account.

Third resolution

As a consequence of the foregoing resolutions, the sole shareholder resolves to amend article 5.1. of the articles of association of the Company so that it shall henceforth read as follows:

" **5.1.** The share capital is set at one billion two hundred twenty-eight million three hundred seventy seven thousand seven hundred seventy-two Euros (EUR 1,228,377,772.-), represented by one billion two hundred twenty-eight million three hundred seventy-seven thousand seven hundred seventy-two (1,228,377,772) shares in registered form, having a par value of one Euro (EUR 1.-) each, all subscribed and-fully paid-up"

Fourth resolution

The sole shareholder resolves to amend the register of shareholders of the Company in order to reflect the above changes and empowers and authorizes any manager of the Company and any employee of ATC Corporate Services (Luxembourg) S.a r.l., acting individually, to proceed on behalf of the Company to the registration of the newly issued shares in the register of shareholders of the Company.

Estimate of costs

The expenses, costs, remunerations and charges in any form whatsoever, which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated to be approximately seven thousand Euros (EUR 7,000.-).

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version, at the request of the same appearing party, in case of discrepancies between the English and the French texts, the English version shall prevail.

Whereof, the present notarial deed is drawn in Luxembourg, on the year and day first above written.

The document having been read to the proxy holder of the appearing party, the proxy holder of the appearing party signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille treize, le vingt-neuf août.

Par-devant Nous, Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A COMPARU:

FR Horizon Holding S.à r.l., une société à responsabilité limitée, organisée selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 13-15, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 138.941 et ayant un capital social de EUR 1.249.141.626,

ici représentée par Régis Galiotto, clerc de notaire, avec adresse professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Ladite procuration, après avoir été signée «ne varietur» par la mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour les formalités de l'enregistrement.

La partie comparante, représentée comme indiqué ci-dessus, a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

FR Horizon Topco S.à r.l. est l'associé unique de 6922767 Holding S.à r.l., une société à responsabilité limitée ayant son siège social au 13-15 Avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 136.792, constituée suivant un acte de Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, du 20 février 2008, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 809 daté du 3 avril 2008 (la Société). Les statuts de la Société (les Statuts) ont été modifiés pour

la dernière fois suivant un acte de Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg, du 25 avril 2013, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1509 du 25 juin 2013. Les Statuts n'ont plus été modifiés depuis.

I. L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

1. Augmentation du capital social souscrit de la Société d'un montant de un Euro (EUR 1,-) par le biais de l'émission de une part sociale ayant une valeur nominale de un euro (EUR 1,-), sous forme nominative et ayant les mêmes droits et obligations que les parts sociales existantes, étant entendu que le montant versé sera converti en Euros et arrondi au nombre entier afin de permettre à la Société d'émettre des parts sociales entières ayant une valeur nominale de un Euro (EUR 1,-) et étant entendu que tout montant versé en excédant sera affecté au compte prime d'émission de la Société.

2. Souscription à l'augmentation du capital social spécifiée au point (1.) ci-dessus et paiement de la contrepartie de l'augmentation de capital par voie d'apport en numéraire;

3. Modification subséquente de l'article 5.1. des statuts de la Société afin de refléter l'augmentation du capital social adoptée au point (1.) ci-dessus;

4. Modification du registre des associés de la Société afin de refléter les modifications ci-dessus avec pouvoir et autorité à tout gérant de la Société et à tout employé de ATC Corporate Services (Luxembourg) S.à r.l., agissant individuellement, pour procéder pour le compte de la Société à l'inscription des parts sociales nouvellement émises dans le registre des associés de la Société; et

5. Divers.

III. L'associé unique a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'associé unique décide d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de un Euro (EUR 1.-), de sorte de le porter de son montant actuel de un milliard deux cent vingt-huit millions trois cent soixante-dix-sept mille sept cent soixante-et-onze Euros (EUR1.228.377.771-), représenté par un milliard deux cent vingt-huit millions trois cent soixante-dix-sept mille sept cent soixante-et-onze (1.228.377.771) parts sociales à un milliard deux cent vingt-huit millions trois cent soixante-dix-sept mille sept cent soixante-douze Euros (EUR 1.228.377.772,-), représenté par un milliard deux cent vingt-huit millions trois cent soixante-dix-sept mille sept cent soixante-douze (1.228.377.772) parts sociales, par l'émission de une (1) part sociale ayant une valeur nominale de un Euro (EUR 1,-), sous forme nominative et ayant les mêmes droits et obligations que les parts sociales existantes.

Deuxième résolution

L'associé unique décide (i) d'émettre une (1) part sociale sous forme nominative, ayant une valeur d'un euro (EUR 1,-) et ayant les mêmes droits et obligations que les parts sociales existantes et (ii) d'accepter et d'enregistrer la souscription suivante et la libération intégrale de l'augmentation de capital social comme suit:

Souscription - Libération

L'associé unique déclare par les présentes souscrire à la (1) part sociale nouvellement émise par la Société, sous forme nominative, ayant une valeur nominale de un euro (EUR 1,-) et de la payer intégralement par le biais d'un apport en numéraire d'un montant total de soixante millions de dollars américains (USD 60.000.000), soit l'équivalent de quarante-quatre millions neuf cent six mille quatre cent Euros (EUR 44.906.400) au taux de change USD/EUR publié sur le site de la Banque Centrale Européenne le 26 août 2013 selon lequel USD 1 = EUR 0,74844, documenté au notaire par un certificat de blocage et qui sera affecté comme suit:

- un montant de un Euro (EUR 1) sera affecté au compte de capital social nominal de la Société, et
- un montant de quarante-quatre millions neuf cent trois mille neuf cent quatre-vingt-dix-neuf Euros (EUR 44.903.999) sera affecté au compte de prime d'émission de la Société.

Troisième résolution

En conséquence des résolutions précédentes, l'associé unique décide de modifier l'article 5.1. des statuts de la Société de sorte qu'il aura désormais la teneur suivante:

« **5.1.** Le capital social est fixé à un milliard deux cent vingt-huit millions trois cent soixante-dix-sept mille sept cent soixante-douze Euros (EUR1.228.377.772), représenté par un milliard deux cent vingt-huit million trois cent soixante-dix-sept mille sept cent soixante-douze (1.228.377.772) parts sociales sous forme nominative, ayant une valeur nominale de un euro (EUR 1) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées.»

Quatrième résolution

L'associé unique décide de modifier le registre des associés de la Société afin de refléter les modifications ci-dessus et donne pouvoir et autorité à tout gérant de la Société et à tout employé de ATC Corporate Services (Luxembourg) S.à r.l., agissant individuellement, pour procéder pour le compte de la Société à l'inscription des parts sociales nouvellement émises dans le registre des associés de la Société.

Estimation des frais

Les dépenses, frais, rémunérations et charges, de toute forme, qui incombent à la Société à la suite du présent acte sont estimés à sept mille Euros (7.000.-).

Le notaire instrumentant qui comprend et parle anglais, déclare ici qu'à la demande de la partie comparante, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, à la requête de la même partie comparante, en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé, date qu'en tête des présentes, à Luxembourg.

Et après lecture faite au mandataire de la partie comparante, ledit mandataire a signé ensemble avec le notaire le présent acte en original.

Signé: R. GALIOTTO et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 9 septembre 2013. Relation: LAC/2013/40988. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): I. THILL.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 18 septembre 2013.

Référence de publication: 2013131773/175.

(130160278) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 septembre 2013.

Santé S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 94.911.

In the year two thousand and thirteen, on the fourteenth of the month of August,

Before Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg,

Was held an extraordinary general meeting (the "Meeting") of the shareholders of SANTE S.A. (the "Company"), a société anonyme incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, incorporated on 24th July 2003 by deed of Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the "Mémorial") on 29 August 2003, number 888. The articles of incorporation (the "Articles") have been amended for the last time on 5th March 2013 by deed of the undersigned notary, published in the Mémorial dated 7th May 2013, number 1081.

The Meeting was presided by Me Frédéric Clasen, Maître en droit, residing in Luxembourg.

The chairman appointed as secretary and the Meeting elected as scrutineer Me Rachel Germain, Maître en droit, residing in Luxembourg.

The chairman declared and requested the notary to state that:

I. All the shares being registered shares, the present extraordinary general meeting has been convened by notices sent to all the registered shareholders on 2 August 2013.

II. The shareholders present or represented and the number of shares held by each of them were shown on an attendance list, signed by the chairman, the secretary, the scrutineer and the undersigned notary.

The said attendance list, signed by the proxyholders of the shareholders represented and the members of the bureau, shall remain attached together with the proxies to the present deed and shall be filed at the same time with the registration authorities.

II. It appeared from the attendance list that the outstanding four hundred seventy-two thousand five hundred twenty-five (472,525) category A shares, four hundred thirty-two thousand four hundred twenty-five (432,425) category B shares, one hundred thousand forty-three (100,043) category C shares and two hundred ninety-seven (297) category D shares, representing 99,70% of the share capital of one hundred million eight hundred twenty-six thousand five hundred Euros (EUR100,826,500) were duly represented at this Meeting.

III. The shareholders present or represented declared that they had prior knowledge of the agenda so that the Meeting was validly constituted and able to validly decide on all the items of the agenda.

IV. The agenda of the Meeting is as follows:

1. Increase of the issued share capital of the Company from its current amount of one hundred million eight hundred twenty-six thousand five hundred Euros (EUR 100,826,500), represented by four hundred seventy-two thousand five hundred twenty-five (472,525) category A shares, four hundred thirty-two thousand four hundred twenty-five (432,425) category B shares, one hundred thousand forty-three (100,043) category C shares and three thousand two hundred seventy-two (3,272) category D shares, each with a par value of one hundred euros (EUR 100), by an amount of nine hundred thousand three hundred Euros (EUR 900,300) in order to bring it to one hundred one million seven hundred twenty-six thousand eight hundred Euros (EUR 101,726,800) by the issue of four thousand two hundred thirty-one (4,231)

new category A shares, three thousand eight hundred seventy-two (3,872) new category B shares, nine hundred (900) new category C shares, each having a nominal value of one hundred euros (EUR 100);

2. Authorisation to the directors to withdraw or restrict any preferential subscription rights provided by the Luxembourg law of August 10, 1915 on commercial companies, as amended (the "1915 Law");

3. Waiver by all the Shareholders D of the Company of their preferential subscription rights and approval by all the shareholders of the Company of the subscription and payment of the new shares as follows:

Shareholder	Number and category of shares subscribed	Total subscription price (EUR)
Santé Holdings S.r.l.	4,231 category A shares	EUR 3,554,040
DeA Capital Investments S.A.	3,872 category B shares	EUR 3,252,480
Mediobanca S.p.A.	900 category C shares	EUR 756,000
Total	9,003 category A, B and C shares	EUR 7,562,520 (i.e., EUR 900,300 of share capital and EUR 6,662,220 of issuance premium)

4. Amendment of article 5.1. of the Articles to reflect the capital increase.

After the foregoing was approved by the Meeting, the Meeting unanimously took the following resolutions:

First resolution

The Meeting resolved to increase the issued share capital of the Company from its current amount of one hundred million eight hundred twenty-six thousand five hundred Euros (EUR 100,826,500), represented by four hundred seventy-two thousand five hundred twenty-five (472,525) category A shares, four hundred thirty-two thousand four hundred twenty-five (432,425) category B shares, one hundred thousand forty-three (100,043) category C shares and three thousand two hundred seventy-two (3,272) category D shares, each with a par value of one hundred euros (EUR 100), by an amount of nine hundred thousand three hundred Euros (EUR 900,300) in order to bring it to one hundred one million seven hundred twenty-six thousand eight hundred Euros (EUR 101,726,800) by the issue of four thousand two hundred thirty-one (4,231) new category A shares, three thousand eight hundred seventy-two (3,872) new category B shares and nine hundred (900) new category C shares, each having a nominal value of one hundred euros (EUR 100);

The Meeting resolved that the subscription price for each new share be equal to eight hundred and forty Euro (EUR 840.-), corresponding to one hundred Euro (EUR 100.-) of share capital and seven hundred and forty Euro (EUR 740.-) of issuance premium.

The present resolution has been adopted subject to the approval by the Meeting of the third resolution below.

Second resolution

The Meeting resolved to authorize the Directors to withdraw or restrict any preferential subscription rights provided by the 1915 Law in relation to any increase of the share capital of the Company.

Third resolution

As a result of the first resolution above, the Meeting, upon presentation of the justifying report of the Board of Directors, pursuant to article 32-3 (5) of the 1915 Law, resolved to cancel the preferential subscription right of Mr. Filippo Monteleone, Mr. Ross McInnes and Iéna Participations SPF S.à r.l. regarding the subscription to new category D shares, and to approve the subscription and the payment for the newly issued shares as described in item 3 of the agenda above, all the subscribers are here represented by Me Frédéric Clasen, prenamed, by virtue of the aforementioned proxies. The subscribers have paid up the new shares in cash so that the amount of seven million five hundred and sixty-two thousand five hundred and twenty Euro ((EUR 7,562,520.-) is as now available to the company as has been proved to the undersigned notary.

Fourth resolution

The Meeting resolved to amend article 5.1. of the Articles regarding the capital increase so that it shall read as follows:

" Art. 5. Capital - Shares and Share certificates.

5.1. The Corporation's capital is set at one hundred one million seven hundred twenty-six thousand eight hundred Euros (EUR 101,726,800) divided into one million seventeen thousand two hundred sixty-eight (1,017,268) ordinary shares with a par value of one hundred Euros (EUR 100) each, divided into:

(i) four hundred seventy-six thousand seven hundred fifty-six (476,756) category A shares subscribed for by Santé Holdings S.r.l., a private limited company, incorporated under the laws of Italy, having its registered office at 31, Via Scarlatti, I-20124 Milan, Italy, registered with the registry of commerce of Milan under number 03992120968;

(ii) four hundred thirty-six thousand two hundred ninety-seven (436,297) category B shares subscribed for by DeA Capital Investments S.A., a limited company organized under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg and having its

registered office located at 9-11 Grand-Rue, L-1661 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg being registered with the register of commerce and companies of Luxembourg under number B 127 685;

(iii) one hundred thousand nine hundred forty-three (100,943) category C shares subscribed for by Mediobanca S.p.A., a limited company organized under the laws of Italy, having its registered office located at Piazzetta Enrico Cuccia 1, I-20121 Milan, Italy, being registered with the registry of commerce of Milan under number 00714490158; and

(iv) three thousand two hundred seventy-two (3,272) category D shares subscribed for by an Eligible Person or any of his Related Person or his/her Personal Holding Structure, subject to the conditions provided for any shareholders agreement as the case may be, each holder of category D shares being referred to a category D shareholder. An "Eligible Person" shall mean any person which has been authorized to subscribe to category D shares by a general meeting of the shareholders of the Corporation approving the issuance of category D shares, in each case for as long as such person holds any Shares, and a "Related Person" shall mean in relation to any natural person (or deceased person) any one or more of his wife or her husband, his widow or her widower, and any of his or her children (provided that in the case of an individual Related Person that individual is over the age of 18).

Expenses

The costs, expenses, remunerations or charges in any form whatsoever incumbent on the Company and charged to it by reason of the present deed, are assessed at EUR 4,500.-

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the same appearing persons and in the case of divergence between the English and French text, the English version of it will prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg on the day named in the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the appearing parties, the proxyholders of the appearing parties signed together with the undersigned notary, the present original deed.

Suit la traduction du texte qui précède

L'an deux mille treize, le quatorze août,

Pardevant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg,

S'est tenue l'assemblée générale extraordinaire (l'«Assemblée») des actionnaires de SANTE S.A. (la «Société»), une société anonyme constituée sous les lois du Grand Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, constituée en date du 24 juillet 2003 suivant acte de Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le «Mémorial») du 29 août 2003, numéro 888. Les statuts (les «Statuts») ont été modifiés pour la dernière fois en date du 5 mars 2013 suivant acte reçu du notaire instrumentant, notaire de résidence à Luxembourg, publié au Mémorial numéro 1081 du 7 mai 2013.

L'Assemblée a été présidée par Me Frédéric Clasen, Maître en droit, demeurant à Luxembourg.

Le président a nommé comme secrétaire et l'Assemblée a élu comme scrutateur Me Rachel Germain, Maître en droit, demeurant à Luxembourg.

Le président a déclaré et requis le notaire d'acter que:

I.- Toutes les actions étant nominatives, la présente assemblée générale extraordinaire a été convoquée par des avis envoyés à tous les actionnaires par lettre recommandée en date du 2 août 2013.

II. Les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, signée par le président, le secrétaire, le scrutateur et le notaire soussigné.

Ladite liste de présence, signée par les mandataires des actionnaires représentés et les membres du bureau, restera annexée ensemble avec les procurations au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

III. Il ressort de la liste de présence que les quatre cent soixante-douze mille cinq cent vingt-cinq (472.525) actions de catégorie A, quatre cent trente-deux mille quatre cent vingt-cinq (432.425) actions de catégorie B, cent mille quarante-trois (100.043) actions de catégorie C et deux cent quatre-vingt-dix-sept (297) actions de catégorie D en circulation, représentant 99,70% de cent millions huit cent vingt-six mille cinq cents Euros (EUR 100.826.500) étaient dûment représentées à cette Assemblée.

III. Les actionnaires présents ou représentés ont déclaré avoir eu connaissance préalable de l'ordre du jour de sorte que l'Assemblée était valablement constituée et pouvait valablement décider sur tous les points portés à l'ordre du jour.

IV. L'ordre du jour de l'Assemblée est le suivant:

1) Augmentation du capital social émis de la Société de son montant actuel de cent millions huit cent vingt-six mille cinq cents Euros (EUR 100.826.500), représenté par quatre cent soixante-douze mille cinq cent vingt-cinq (472.525) actions de catégorie A, quatre cent trente-deux mille quatre cent vingt-cinq (432.425) actions de catégorie B, cent mille quarante-trois (100.043) actions de catégorie C et trois mille deux cent soixante-douze (3.272) actions de catégories D d'une valeur nominale de cent Euros (EUR 100) chacune, d'un montant de neuf cent mille trois cents Euros (EUR 900.300) afin de le porter à cent un millions sept cent vingt-six mille huit cents Euros (EUR 101.726.800) par l'émission de quatre mille deux cent trente et une (4.231) nouvelles actions de catégorie A, trois mille huit cent soixante-douze (3.872)

nouvelles actions de catégorie B, neuf cents (900) nouvelles actions de catégorie C ayant une valeur nominale de cent Euros (EUR 100) chacune;

2) Autorisation aux administrateurs de retirer ou de restreindre les droits préférentiels de souscription prévus par la loi modifiée du 10 Août 1915 concernant les sociétés commerciales (la «Loi de 1915»);

3) Renonciation par tous les actionnaires de catégorie D de la Société à leurs droits préférentiels de souscription et approbation de la souscription et de la libération des nouvelles actions par tous les actionnaires de la Société comme suit:

Actionnaire	Nombre et catégorie d'actions souscrites	Prix total de souscription (EUR)
Santé Holdings S.r.l.	4.231 actions de catégorie A	EUR 3.554.040
DeA Capital Investments S.A.	3.872 actions de catégorie B	EUR 3.252.480
Mediobanca S.p.A.	900 actions de catégorie C	EUR 756.000
Total	9.003 actions de catégorie A, B et C	EUR 7.562.520 (i.e. EUR 900.300 de capital social et EUR 6.662.220 de prime d'émission)

4) Modification de l'article 5.1. des Statuts afin de refléter l'augmentation de capital.

Première résolution

L'Assemblée a décidé d'augmenter le capital social émis de la Société de son montant actuel de cent millions huit cent vingt-six mille cinq cents Euros (EUR 100.826.500), représenté par quatre cent soixante-douze mille cinq cent vingt-cinq (472.525) actions de catégorie A, quatre cent trente-deux mille quatre cent vingt-cinq (432.425) actions de catégorie B, cent mille quarante-trois (100.043) actions de catégorie C et trois mille deux cent soixante-douze (3.272) actions de catégories D d'une valeur nominale de cent Euros (EUR 100) chacune, d'un montant de neuf cent mille trois cents Euros (EUR 900.300) afin de le porter à cent un millions sept cent vingt-six mille huit cents Euros (EUR 101.726.800) par l'émission de quatre mille deux cent trente et une (4.231) nouvelles actions de catégorie A, trois mille huit cent soixante-douze (3.872) nouvelles actions de catégorie B et neuf cents (900) nouvelles actions de catégorie C ayant une valeur nominale de cent Euros (EUR 100) chacune.

L'Assemblée a décidé que le prix de souscription pour chaque nouvelle action est égal à huit cent quarante Euros (EUR 840,-) correspondant à cent Euros (EUR 100,-) de capital social et sept cent quarante Euros (EUR 740,-) de prime d'émission.

La présente résolution a été adoptée sous réserve de l'approbation par l'Assemblée de la quatrième résolution ci-dessous.

Deuxième résolution

L'Assemblée a décidé d'autoriser les administrateurs de retirer ou de restreindre les droits préférentiels de souscription prévus par la Loi de 1915 dans le cadre d'une augmentation de capital social.

Troisième résolution

Il résulte de la première résolution ci-dessus que l'Assemblée a décidé, sur présentation du rapport du Conseil d'Administration en vertu de l'article 32-3(5) de la Loi de 1915, d'annuler le droit préférentiel de souscription de M. Filippo Monteleone, M. Ross McInnes et Iena Participations SPF S.à r.l. en vue de la souscription des nouvelles actions de catégorie D et d'approuver la souscription et la libération des actions nouvellement émises tel que décrit au point 3 de l'ordre du jour ci-dessus, les souscripteurs étant ici représentés par Me Frédéric Clasen, prénommé, en vertu des procurations dont mention ci-avant. Les souscripteurs ont libéré les actions ainsi souscrites par versement en espèces de sorte que le montant de sept millions cinq cent soixante-deux mille cinq cent vingt Euros (EUR 7.562.520,-) est dès à présent à la libre disposition de la société ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

Quatrième résolution

L'Assemblée a décidé de modifier l'article 5 des Statuts afin de refléter la création d'une catégorie D pour les actions, d'un capital autorisé et de l'augmentation de capital, lequel aura désormais la teneur suivante:

« Art. 5. Capital - Actions et Certificats d'actions.

5.1 Le capital de la Société est fixé à cent un millions sept cent vingt-six mille huit cents Euros (EUR 101.726.800) divisé en un million dix-sept mille deux cent soixante-huit (1.017.268) actions ordinaires d'une valeur nominale de cent Euros (EUR 100) chacune, divisées en:

(i) quatre cent soixante-seize mille sept cent cinquante-six (476.756) actions de catégorie A souscrites par Santé Holdings S.r.l., une société à responsabilité limitée constituée sous les lois italiennes, ayant son siège social au 31, Via Scarlatti, I-20124 Milan, Italie, inscrite auprès du registre de commerce de Milan sous le numéro 03992120968;

(ii) quatre cent trente-six mille deux cent quatre-vingt-dix-sept (436.297) actions de catégorie B souscrites par DeA Capital Investments S.A., une société anonyme organisée sous les lois du Grand Duché de Luxembourg et ayant son siège social au 9-11, Grand-Rue, L-1661 Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg, inscrite auprès du registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 127. 685;

(iii) cent mille neuf cent quarante-trois (100.943) actions de catégorie C souscrites par Mediobanca S.p.A., une société anonyme organisée sous les lois italiennes, ayant son siège social à Piazzetta Enrico Cuccia 1, I-20121 Milan, Italie, inscrite auprès du registre de commerce de Milan sous le numéro 00714490158; et

(iv) trois mille deux cent soixante-douze (3.272) actions de catégorie D souscrites pour une Personne Eligible ou l'un de ses Parents ou sa Structure Holding Personnelle, sous réserve des conditions prévues dans tout pacte d'actionnaires, le cas échéant, chaque détenteur d'actions de catégorie D étant désignée un actionnaire de catégorie D. Une «Personne Eligible» signifie toute personne qui a été autorisée à souscrire des actions de catégorie D par une assemblée générale des actionnaires de la Société approuvant l'émission d'actions de catégorie D, dans chaque cas, pour aussi longtemps que cette personne détient des Actions, et un «Parent» signifie, en relation avec un individu (ou personne décédée) un(une) ou plusieurs de ses épouses, époux, veufs, veuves, et enfants (étant entendu que lorsqu'il s'agit d'un Parent «individu», celui-ci doit être majeur).

Dépenses

Les coûts, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société et qui sont mis à sa charge en raison du présent acte sont estimés à EUR 4.500,-.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare par les présentes qu'à la demande des parties comparantes, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une traduction française; à la demande des mêmes parties comparantes, et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Après lecture faite aux mandataires des parties comparantes, les mandataires des parties comparantes ont signé ensemble avec le notaire soussigné le présent acte original.

Signé: F. CLASEN, R. GERMAIN et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 19 août 2013. Relation: LAC/2013/38471. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): I. THILL.

- POUR EXPEDITION CONFORME - Délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 17 septembre 2013.

Référence de publication: 2013131654/235.

(130160144) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 septembre 2013.

**SELP (Germany and Benelux) S.à r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. LPV (Germany and Benelux) S.à r.l.).**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 2-4, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 177.318.

In the year two thousand and thirteen, on the eleventh day of September at 4.00 p.m.,

Before the undersigned, Maître Joseph Elvinger notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED

I. LPV Administration S.à r.l., a société à responsabilité limitée incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 2-4 rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B.177308 (the "Sole Shareholder"),

here represented by Sara Lecomte, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy, given on 11 September 2013.

The said proxy, initialled ne varietur by the proxyholder of the appearing party and the notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

II. Such appearing party is the sole shareholder of LPV (Germany and Benelux) S.à r.l., (the "Company") a société à responsabilité limitée incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 2-4 rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B.177318, incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary, dated 8 May 2013, whose articles of incorporation (the "Articles") have been published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations on 6 July 2013, page 77556, number 1616. The Articles have not been amended yet.

III. Article 200-2 of the Luxembourg law on commercial companies of 10 August 1915, as amended ("Article 200-2") provides that a sole shareholder of a société à responsabilité limitée shall exercise the powers of the general meeting of shareholders of the Company and the decisions of the sole shareholder are recorded in minutes or drawn up in writing.

IV. The Sole Shareholder, acting in its capacity of sole shareholder of the Company, hereby passes the following written resolutions in accordance with Article 200-2:

First resolution

The Sole Shareholder resolves to increase the share capital of the Company by an amount of three hundred Euros (EUR 300.-) in order to raise it from its current amount of twelve thousand five hundred Euros (EUR 12,500.-) to twelve thousand eight hundred Euros (EUR 12,800.-) by creating and issuing three hundred (300) new shares of one Euro (EUR 1.-) each having the same features as the existing shares (the "New Shares") to be issued and fully paid up with a share premium of seventy-two million four hundred ninety-five thousand six hundred sixty-nine Euros (EUR 72,495,669.-) (the "Share Premium").

Subscriptions and Payments

The Sole Shareholder, holding all the shares of the Company, declares to subscribe and fully pay in for the New Shares together with the Share Premium for a total issue price of seventy-two million four hundred ninety-five thousand nine hundred sixty-nine Euros (EUR 72,495,969.-) through a contribution in kind consisting of a claim which is incontestable, payable and due for an aggregate amount of seventy-two million four hundred ninety-five thousand nine hundred sixty-nine Euros (EUR 72,495,969.-) (the "Contribution").

As it appears from the valuation report presented to the undersigned notary, the management of the Company has valued the above-mentioned aggregate Contribution in kind at seventy-two million four hundred ninety-five thousand nine hundred sixty-nine Euros (EUR 72,495,969.-), which in the reasonable belief of the management of the Company (i) constitutes a fair and reasonable valuation of the Contribution and (ii) is at least equal to the New Shares issued in exchange, together with the Share Premium.

The amount of three hundred Euros (EUR 300.-) is allocated to the share capital of the Company and the amount of seventy-two million four hundred ninety-five thousand six hundred sixty-nine Euros (EUR 72,495,669.-) is allocated to the share premium account of the Company.

Second resolution

The Sole Shareholder resolves to amend article 5.1 of the Articles of the Company so as to reflect the above decision, which shall read as follows:

" 5.1. The share capital of the Company is twelve thousand eight hundred Euros (EUR 12,800.-) divided into twelve thousand eight hundred (12,800) shares with a nominal value of one Euro (EUR 1.-) each (the "Shares"). In these Articles, "Shareholders" means the holders at the relevant time of the Shares and "Shareholder" shall be construed accordingly."

Third resolution

The Sole Shareholder resolves to change the corporate name of the Company from "LPV (Germany and Benelux) S.à r.l." into "SELF (Germany and Benelux) S.à r.l."

Fourth resolution

As a consequence of the above-mentioned resolution, the Sole Shareholder resolves to subsequently amend article 1 of the Articles, which shall henceforth read as follows:

" 1. This document constitutes the articles of incorporation (the "Articles") of SELP (Germany and Benelux) S.à r.l. (the "Company"), a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg including the law of 10 August 1915 on commercial companies as amended from time to time (the "1915 Law")."

V. Costs and Expenses

The costs, expenses, remuneration or charges of any form whatsoever incumbent to the Company and charged to it by reason of the present deed are assessed at six mille euros (EUR 6,000.-). The meeting is adjourned at 4:15 p.m.

Whereof, the present deed is drawn up in Luxembourg, on the day stated at the beginning of this document.

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the Sole Shareholder and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party known to the notary by her name, first name, civil status and residence, the proxyholder of the Sole Shareholder signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède

L'an deux mille treize, le onzième jour de septembre à 16h00;

Par-devant le soussigné, Maître Joseph Elvinger, notaire résidant à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A COMPARU

I. LPV Administration S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée et existant selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 2-4 rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg et immatriculée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B.177308 (l'"Associé Unique"),

ici représentée par Sara Lecomte, résidant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé en date du 11 septembre 2013.

Laquelle procuration signée ne varietur par le mandataire de la comparante et par le notaire restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités d'enregistrement.

II. Laquelle comparante est l'associé unique de LPV (Germany and Benelux) S.à r.l. (la "Société"), une société à responsabilité limitée constituée et existant selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 2-4 rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, immatriculée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B.177318, constituée en vertu d'un acte reçu par le notaire soussigné en date du 8 mai 2013, dont les statuts (les "Statuts") ont été publiés au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations le 6 juillet 2013, page 77556, numéro 1616. Les Statuts n'ont pas encore été modifiés.

III. L'Article 200-2 de la loi luxembourgeoise sur les sociétés commerciales du 10 août 1915 dans sa version coordonnée (l'"Article 200-2") dispose qu'un associé unique d'une société à responsabilité limitée exerce les pouvoirs de l'assemblée générale des associés de la Société et que les décisions de l'associé unique sont documentées dans un procès verbal ou rédigées par écrit.

IV. L'Associé Unique, agissant dans sa capacité d'associé unique de la Société, adopte par les présentes les résolutions écrites suivantes conformément à l'Article 200-2:

Première résolution

L'Associé Unique décide d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de trois cents euros (EUR 300,-) afin de le porter de son montant actuel de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) à douze mille huit cents euros (EUR 12.800,-) par la création et l'émission de trois cents (300) nouvelles parts sociales d'un euro (EUR 1,-) chacune et ayant les mêmes droits et obligations que les parts sociales existantes (les "Nouvelles Parts Sociales") devant être émises et intégralement libérées avec une prime d'émission de soixante-douze millions quatre cent quatre-vingt-quinze mille six cent soixante-neuf euros (EUR 72.495.669,-) (la "Prime d'Emission").

Souscription et Paiement

L'Associé Unique, détenant toutes les parts sociales de la Société, déclare souscrire et entièrement libérer les Nouvelles Parts Sociales avec la Prime d'Emission pour un montant total d'émission de soixante-douze millions quatre cent quatre-vingt-quinze mille neuf cent soixante-neuf euros (EUR 72.495.969,-) par un apport en nature consistant en une créance liquide, exigible et certaine d'un montant total de soixante-douze millions quatre cent quatre-vingt-quinze mille neuf cent soixante-neuf euros (EUR 72.495.969,-) (l'"Apport").

Comme il ressort du rapport d'évaluation présenté au notaire soussigné, la gérance de la Société a évalué l'Apport en nature mentionné ci-dessus à soixante-douze millions quatre cent quatre-vingt-quinze mille neuf cent soixante-neuf euros (EUR 72.495.969,-), ce qui selon les gérants de la Société (i) constitue une évaluation juste et raisonnable de l'Apport et (ii) est au moins égal aux Nouvelles Actions émises en échange avec la Prime d'Emission.

Le montant de trois cents euros (EUR 300,-) est alloué au capital social de la Société et le montant de soixante-douze millions quatre cent quatre-vingt-quinze mille six cent soixante-neuf euros (EUR 72.495.669,-) est alloué au compte de prime d'émission.

Deuxième résolution

L'Associé Unique décide de modifier l'article 5.1 des Statuts de la Société afin de refléter la décision ci-dessus, qui aura désormais la teneur suivante:

" **5.1.** Le capital social est fixé à douze mille huit cents euros (EUR 12.800,-) représenté par douze mille huit cents (12.800) parts sociales ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune (les "Parts Sociales"). Dans les présents Statuts, "Associés " désigne les détenteurs des Parts Sociales à un moment donné et "Associé" doit être interprété conformément."

Troisième résolution

L'Associé Unique décide de modifier la dénomination sociale de la Société de "LPV (Germany and Benelux) S.à r.l." en "SELP (Germany and Benelux) S.à r.l."

Quatrième résolution

L'Associé Unique décide de modifier l'article 1 des Statuts de la Société afin de refléter la décision ci-dessus, qui aura désormais la teneur suivante:

" **1.** Le présent document constitue les statuts (les "Statuts") de SELP (Germany and Benelux) S.à r.l. (la "Société"), une société à responsabilité limitée constituée en vertu des lois du Grand-Duché de Luxembourg, y compris la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (la "Loi de 1915")."

V. Frais et acte notarié

Les frais, dépenses, rémunérations ou charges de quelque forme que ce soit qui devront être supportés par la Société comme résultant du présent acte sont estimés à approximativement six mille euros (EUR 6.000,-).

La séance est levée à 16h15.

Cet acte notarié a été dressé à Luxembourg, le jour mentionné au début de ce document.

Le Notaire, qui comprend et parle l'anglais, déclare que le présent acte est rédigé en anglais suivi par une version française, et qu'à la demande de l'Associé Unique, en cas de divergence entre le texte français et le texte anglais, le texte anglais fera foi.

Ce document ayant été lu au mandataire de l'Associé Unique, qui est connu par le Notaire par son nom de famille, prénom, état civil et résidence, le mandataire de l'Associé Unique et le Notaire ont ensemble signé cet acte.

Signé: S. LECOMTE, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils le 13 septembre 2013. Relation: LAC/2013/41744.

Reçu soixante quinze euros (EUR 75,-).

Le Receveur (signé): I. THILL.

Référence de publication: 2013131518/148.

(130160255) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 septembre 2013.

TPG Nusantara S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 135.000.000,00.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5C, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 78.605.

In the year two thousand and thirteen, on the eleventh day of the month of September.

Before Us, Maître Henri Hellinckx, notary, residing in Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg.

There appeared:

TPG Nusantara (Hong Kong) Limited a company incorporated in Hong Kong, with registered office at Level 28, Three Pacific Place, 1 Queen's Road East, Hong Kong, and registered with the Registrar of Companies of Hong Kong under number 52891190-000-09-10-8, being the sole shareholder (the "Sole Shareholder") of TPG Nusantara S.à r.l. (the "Company"), a société à responsabilité limitée having its registered office at 5C, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, and registered with the Registre de Commerce et des Sociétés of Luxembourg under number B 78.605. The Company was incorporated by deed of Maître Alphonse Lentz, then notary residing in Remich (Grand Duchy of Luxembourg), on 8 November 2000, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the "Mémorial") dated 7 May 2001, number 331. The articles of incorporation of the Company have last been amended by deed of Me Henri Hellinckx, prenamed, on 17 November 2010, published in the Mémorial dated 22 January 2011, number 133. The Sole Shareholder was represented by Me Paul Florin, avocat, residing in Luxembourg, pursuant to a proxy given under private seal, which will be filed with the registration authorities together with the present deed.

The Sole Shareholder declared and requested the notary to state that:

1. The entire issued share capital represented by two hundred and thirteen million five hundred and forty-two thousand three hundred and forty-seven (213,542,347) shares is held by the Sole Shareholder.

2. The items on which resolutions are to be passed are as follows:

Reduction of the current issued share capital of the Company by an amount of seventy-eight million five hundred and forty-two thousand three hundred and forty-seven United States Dollars (USD 78,542,347) so as to bring it from its current amount of two hundred and thirteen million five hundred and forty-two thousand three hundred and forty-seven United States Dollars (USD 213,542,347) to one hundred and thirty-five million United States Dollars (USD 135,000,000) by the cancellation of seventy-eight million five hundred and forty-two thousand three hundred and forty-seven (78,542,347) shares with a par value of one United States Dollar (USD 1) each, without payment to the Sole Shareholder; allocation of the amount of the reduction of the share capital to the freely distributable share premium account; amendment of article 5 of the articles of association of the Company so as to read as follows:

"The issued share capital of the Company is set at one hundred and thirty-five million United States Dollars (USD 135,000,000) divided into one hundred and thirty-five million (135,000,000) shares with a par value of one United States Dollar (USD 1) each. The capital of the Company may be increased or reduced by a resolution of the shareholders adopted in the manner required for amendment of these articles of association.

Any share premium shall be freely distributable."

The Sole Shareholder resolved as follows:

Sole resolution

The Sole Shareholder resolved to reduce the issued share capital of the Company by an amount of seventy-eight million five hundred and forty-two thousand three hundred and forty-seven United States Dollars (USD 78,542,347) so as to bring it from its current amount of two hundred and thirteen million five hundred and forty-two thousand three hundred and forty-seven United States Dollars (USD 213,542,347) to one hundred and thirty-five million United States Dollars (USD 135,000,000) by the cancellation of seventy-eight million five hundred and forty-two thousand three hundred and forty-seven (78,542,347) shares with a par value of one United States Dollars (USD 1) each, without payment to the Sole Shareholder.

The Sole Shareholder resolved to allocate the amount of reduction of the share capital to the freely distributable share premium account.

The Sole Shareholder consequently resolved to amend article 5 of the articles of association of the Company as set out in the agenda.

Expenses

The costs, expenses, remunerations or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company are estimated at EUR 2,500.-.

The undersigned notary, who understands and speaks English herewith states that, at the request of the party hereto, this deed is drafted in English, followed by a French translation; at the request of the same appearing party, in case of discrepancies between the English and the French version, the English version will prevail.

Whereof, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day before mentioned.

After reading these minutes, the proxyholder signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille treize, le onzième jour du mois de septembre.

Pardevant Nous, Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

TPG Nusantara (Hong Kong) Limited, une société constituée à Hong Kong, ayant son siège social à Level 28, Three Pacific Place, 1 Queen's Road East, Hong Kong, and registered with the Registrar of Companies of Hong Kong under number 52891190-000-09-10-8, étant l'associé unique (l'«Associé Unique») de TPG Nusantara S.à r.l. (la «Société»), une société à responsabilité limitée ayant son siège social au 5c, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, et inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 78.605. La Société a été constituée suivant acte reçu de Maître Alphonse Lentz, alors notaire de résidence à Remich (Grand-Duché de Luxembourg), le 8 novembre 2000, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le «Mémorial») numéro 331 du 7 mai 2001. Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte reçu de Maître Henri Hellinckx, prénommé, le 17 novembre 2010, publié au Mémorial numéro 133 du 22 janvier 2011. L'Associé Unique était représenté par Me Paul Florin, avocat, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé, laquelle sera soumise ensemble avec le présent acte aux formalités de l'enregistrement.

L'Associé Unique a déclaré et requis le notaire d'acter que:

1. L'entière du capital social émis, représentée par deux cent treize millions cinq cent quarante-deux mille trois cent quarante-sept (213.542.347) parts sociales, est détenue par l'Associé Unique.

2. Les points sur lesquels des résolutions doivent être passées sont les suivants:

Réduction du capital social émis actuel de la Société d'un montant de soixante-dix-huit millions cinq cent quarante-deux mille trois cent quarante-sept dollars américains (USD 78.542.347) afin de le réduire de son montant actuel de deux cent treize millions cinq cent quarante-deux mille trois cent quarante-sept dollars américains (USD 213.542.347) à cent trente-cinq millions de dollars américains (USD 135.000.000) par l'annulation de soixante-dix-huit millions cinq cent quarante-deux mille trois cent quarante-sept (78.542.347) parts sociales d'une valeur nominale d'un dollar américain (USD 1) chacune, sans paiement à l'Associé Unique; allocation du montant de la réduction du capital social au compte prime d'émission librement distribuable; modification de l'article 5 des statuts de la Société afin qu'il ait la teneur suivante:

«Le capital social émis de la Société est fixé à cent trente-cinq millions dollars américains (USD 135.000.000) représentés par cent trente-cinq millions (135.000.000) parts sociales d'une valeur nominale d'un dollar américain (USD 1) chacune. Le capital de la Société peut être augmenté ou réduit par une résolution des associés adoptée de la manière requise pour la modification des présents statuts.

Toute prime d'émission sera librement distribuable.»

L'Associé Unique a pris les décisions suivantes:

Résolution unique

L'Associé Unique a décidé de réduire le capital social émis de la Société par un montant de soixante-dix-huit millions cinq cent quarante-deux mille trois cent quarante-sept dollars américains (USD 78.542.347) pour le ramener de son

montant actuel de deux cent treize millions cinq cent quarante-deux mille trois cent quarante-sept dollars américains (USD 213.542.347) à cent trente-cinq millions de dollars américains (USD 135.000.000) par l'annulation de soixante-dix-huit millions cinq cent quarante-deux mille trois cent quarante-sept (78.542.347) parts sociales d'une valeur nominale d'un dollar américain (USD 1) chacune, sans paiement à l'Associé Unique.

L'Associé Unique a décidé d'allouer le montant de la réduction du capital social au compte prime d'émission librement distribuable.

L'Associé Unique a décidé de modifier en conséquence l'article 5 des statuts de la Société afin qu'il ait la teneur indiquée dans l'ordre du jour.

Dépenses

Les coûts, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société sont estimés à EUR 2.500,-.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare par les présentes qu'à la demande de la partie comparante, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une traduction française; en cas de divergences entre la version anglaise et la version française, la version anglaise fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite, le mandataire a signé ensemble avec le notaire le présent acte.

Signé: P. FLORIN et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 12 septembre 2013. Relation: LAC/2013/41627. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): I. THILL.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 18 septembre 2013.

Référence de publication: 2013131735/117.

(130160250) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 septembre 2013.

R.E.I.T. Byblos Ltd, Société Anonyme.

Siège social: L-2763 Luxembourg, 31, rue Sainte Zithe.

R.C.S. Luxembourg B 180.179.

STATUTS

L'an deux mille treize, le dix-huit septembre.

Pardevant Maître Blanche MOUTRIER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette.

A comparu:

CORFU S.A. société anonyme de droit luxembourgeois, ayant son siège social à L-2763 Luxembourg, 31, rue Sainte Zithe, inscrite au registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 66108,

ici représentée par deux de ses administrateurs en fonction savoir:

- 1) Madame Anique BOURKEL, demeurant professionnellement à L- 2763 Luxembourg, 31, rue Sainte Zithe;
 - 2) Monsieur Alexandre VANCHERI, demeurant professionnellement à L- 2763 Luxembourg, 31, rue Sainte Zithe;
- lesquels peuvent engager la société par leurs signatures conjointes. tel qu'il résulte de l'article 5 des statuts de la société.

Les représentants de la comparante, ont arrêté, ainsi qu'il suit, les statuts d'une société anonyme que la partie comparante va constituer comme suit:

Chapitre I^{er} . Forme - Dénomination - Siège - Objet - Durée

Art. 1^{er} . Forme, Dénomination. Il est formé par les présentes une société (la «Société») sous forme de société anonyme qui sera régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg et par les présents statuts.

La Société adopte la dénomination "R.E.I.T. BYBLOS LTD".

Art. 2. Siège social. Le siège social est établi dans la Ville de Luxembourg.

Il peut être transféré dans tout autre endroit de la Ville de Luxembourg par décision du Conseil d'Administration.

Des succursales ou autres bureaux peuvent être établis soit au Grand-Duché de Luxembourg, soit à l'étranger par une décision du Conseil d'Administration.

Au cas où le Conseil d'Administration estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social compromettent l'activité normale au siège social ou la communication aisée avec ce siège ou entre ce siège et l'étranger ou que de tels événements sont imminents, il pourra transférer temporairement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales. Ces mesures provisoires n'auront aucun effet sur la nationalité

de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera régie par la loi luxembourgeoise. Ces mesures provisoires seront prises et portées à la connaissance de tout intéressé par l'un des organes ou par l'une des personnes qui est en charge de la gestion journalière de la Société.

Art. 3. Objet. La société a pour objet l'achat, la vente, la mise en location, l'administration et la mise en valeur sous quelque forme que ce soit de biens immobiliers situés au Grand-Duché de Luxembourg ou à l'étranger, ainsi que toutes opérations commerciales ou financières, immobilières ou mobilières qui s'y rattachent directement ou indirectement.

La société a également pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations. Elle peut notamment acquérir par voie d'apport, de souscription, d'option, d'achat et de toute autre manière des valeurs mobilières de toutes espèces et les réaliser par voie de vente, cession, échange ou autrement.

La société peut également acquérir et mettre en valeur tous brevets et autres droits se rattachant à ces brevets ou pouvant les compléter.

La société peut emprunter et accorder aux sociétés dans lesquelles elle possède un intérêt direct ou indirect tous concours, prêts, avances ou garanties.

La société pourra faire en outre toutes opérations commerciales, industrielles et financières, tant mobilières qu'immobilières, qui peuvent lui paraître utiles dans l'accomplissement de son objet.

Art. 4. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Elle peut être dissoute à tout moment par décision de l'assemblée générale des actionnaires délibérant aux conditions de quorum et de majorité prévues par la loi.

Chapitre II. Capital - Actions

Art. 5. Capital social. La Société a un capital souscrit de trente-et-un mille euros (EUR 31.000.-) divisé en trois mille cent (3.100) actions, ayant chacune une valeur nominale de dix euros (EUR 10.-) chacune.

Art. 6. Forme des Actions. Les actions seront nominatives ou au porteur au choix des actionnaires.

La Société peut émettre des certificats d'actions multiples.

Art. 7. Augmentation et Réduction du capital social. Le capital social de la Société peut être augmenté ou réduit, en une ou en plusieurs fois, par une résolution des actionnaires adoptée aux conditions de quorum et de majorité exigées par ces statuts et par la loi pour toute modification des statuts.

Les nouvelles actions à souscrire par apport en espèces seront offertes par préférence aux actionnaires existants proportionnellement à la part du capital qu'ils détiennent. Le Conseil d'Administration fixera le délai pendant lequel le droit de souscription préférentiel devra être exercé. Ce délai ne pourra pas être inférieur à trente jours.

Par dérogation à ce que est dit ci-dessus, l'assemblée générale délibérant aux mêmes conditions de quorum et de majorité que celles exigées pour toute modification des statuts, peut limiter ou supprimer le droit de souscription préférentiel ou autoriser le Conseil d'Administration à le faire.

Chapitre III. Conseil d'Administration - Commissaires aux comptes

Art. 8. Conseil d'Administration. La Société est administrée par un conseil d'administration (ci-après le «Conseil d'Administration») composé de trois membres au moins (ci-après les «Administrateurs»), non actionnaires de la société.

Les Administrateurs seront nommés par l'assemblée générale des actionnaires, qui déterminera leur nombre, pour une durée qui ne peut dépasser six ans, et ils resteront en fonction jusqu'à ce que leurs successeurs soient élus. Ils sont rééligibles et ils peuvent être révoqués à tout moment par l'assemblée générale, avec ou sans motif.

En cas de vacance d'une ou de plusieurs places d'Administrateurs, les Administrateurs restants ont le droit d'élire par un vote majoritaire un autre administrateur jusqu'à la prochaine assemblée générale.

Art. 9. Réunions du Conseil d'Administration. Le Conseil d'Administration pourra choisir parmi ses membres un président (ci-après le «Président»). Il pourra également choisir un secrétaire qui n'a pas besoin d'être Administrateur et qui sera responsable de la tenue des procès-verbaux des réunions du Conseil d'Administration et des assemblées générales des actionnaires.

Le Conseil d'Administration se réunira sur convocation du Président. Une réunion du Conseil d'Administration doit être convoquée si deux Administrateurs le demandent.

Le Président présidera toutes les assemblées générales des actionnaires et toutes les réunions du Conseil d'Administration, mais en son absence l'assemblée générale des actionnaires ou le Conseil d'Administration désignera à la majorité des personnes présentes ou représentées un autre président pro tempore.

En règle générale, un avis écrit de convocation de toute réunion du Conseil d'Administration sera donné à tous les Administrateurs au moins vingt-quatre heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence ou avec l'accord de tous ceux qui ont droit d'assister à cette réunion. La convocation indiquera le lieu, la date et l'heure de la réunion et en contiendra l'ordre du jour.

Toute réunion du Conseil d'Administration se tiendra à Luxembourg ou à tout autre endroit que le Conseil d'Administration peut de temps en temps déterminer.

Tout Administrateur pourra se faire représenter aux réunions du Conseil d'Administration en désignant par écrit, par télécopieur ou par télégramme un autre Administrateur comme son mandataire.

Le Conseil d'Administration ne pourra délibérer et agir valablement que si la majorité des Administrateurs A et celle des Administrateurs B sont présentes ou représentées.

Les décisions sont prises à la majorité des voix des Administrateurs présents ou représentés lors de la réunion.

Un ou plusieurs Administrateurs peuvent participer à une réunion par conférence téléphonique, par vidéoconférence ou par tout autre moyen de communication similaire permettant ainsi à plusieurs personnes y participant à communiquer simultanément l'une avec l'autre. Une telle participation sera considérée comme équivalant à une présence physique à la réunion.

Une décision écrite signée par tous les Administrateurs est régulière et valable comme si elle avait été adoptée à une réunion du Conseil d'Administration, dûment convoquée et tenue. Une telle décision pourra être documentée par un ou plusieurs écrits séparés ayant le même contenu, signés chacun par un ou plusieurs Administrateurs.

Art. 10. Procès-verbaux des réunions du Conseil d'Administration. Les procès-verbaux de toute réunion du Conseil d'Administration seront signés par le Président de la réunion. Les procurations resteront annexées aux procès-verbaux.

Les copies ou extraits de ces procès-verbaux, destinés à servir en justice ou ailleurs, seront signés par le Président ou par deux Administrateurs.

Art. 11. Pouvoirs du Conseil d'Administration. Le Conseil d'Administration a les pouvoirs les plus larges pour accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social, à l'exception de ceux qui sont expressément conférés par la loi à l'assemblée. Tous les pouvoirs qui ne sont pas réservés expressément à l'assemblée générale par la loi sont de la compétence du Conseil d'Administration.

Art. 12. Délégation de pouvoirs. Le Conseil d'Administration peut déléguer la gestion de la Société ainsi que la représentation de la Société en ce qui concerne cette gestion à un ou plusieurs Administrateurs, directeurs, fondés de pouvoirs, employés ou autres agents qui n'auront pas besoin d'être actionnaires de la Société, ou conférer des pouvoirs ou mandats spéciaux ou des fonctions permanentes ou temporaires à des personnes ou agents de son choix.

La délégation de la gestion à un ou plusieurs Administrateur (-s) est subordonnée à l'autorisation préalable de l'assemblée générale des actionnaires.

Art. 13. Conflit d'intérêts. Aucun contrat ou autre transaction entre la Société et d'autres sociétés ou firmes ne sera affecté ou invalidé par le fait qu'un ou plusieurs Administrateurs ou fondés de pouvoirs de la Société y auront un intérêt personnel, ou en seront administrateur, associé, fondé de pouvoirs ou employé. Sauf dispositions contraires ci-dessous, un Administrateur ou fondé de pouvoirs de la Société qui remplira en même temps des fonctions d'administrateur, associé, fondé de pouvoirs ou employé d'une autre société ou firme avec laquelle la Société contractera ou entrera autrement en relations d'affaires, ne sera pas, pour le motif de cette appartenance à cette société ou firme, automatiquement empêché de donner son avis et de voter ou d'agir quant à toutes opérations relatives à un tel contrat ou opération.

La Société indemnifiera tout Administrateur ou fondé de pouvoirs et leurs héritiers, exécuteurs testamentaires et administrateurs de biens pour tous frais raisonnables qu'ils auront encourus par suite de leur comparution en tant que défendeurs dans des actions en justice, des procès ou des poursuites judiciaires qui leur auront été intentés de par leurs fonctions actuelles ou anciennes d'Administrateur ou de fondé de pouvoirs de la Société, ou à la demande de la Société, de toute autre société dans laquelle la Société est actionnaire ou créancier et que de ce fait ils n'ont pas droit à indemnisation, exception faite pour les cas où ils avaient été déclarés coupables pour négligence grave ou pour avoir manqué à leurs devoirs envers la Société; en cas d'arrangement transactionnel, l'indemnisation ne portera que sur les matières couvertes par l'arrangement transactionnel et dans ce cas seulement si la Société est informée par son conseiller juridique que la personne à indemniser n'aura pas manqué à ses devoirs envers la Société. Le droit à indemnisation qui précède n'exclut pas pour les personnes susnommées d'autres droits auxquels elles pourraient prétendre.

Art. 14. Représentation de la Société. Vis-à-vis des tiers, la Société sera engagée par la signature conjointe de deux Administrateurs ou par la signature individuelle de la ou des personne(-s) à laquelle resp; auxquelles la gestion dans son sens le plus large de la Société a été déléguée, dans le cadre de cette gestion, ou par la signature conjointe ou par la signature individuelle de toutes personnes à qui un tel pouvoir de signature aura été délégué par le Conseil d'Administration, mais seulement dans les limites de ce pouvoir.

Art. 15. Commissaires aux comptes. Les opérations de la Société sont surveillées par un ou plusieurs commissaires aux comptes.

Le ou les commissaires aux comptes seront nommés par l'assemblée générale des actionnaires, qui déterminera leur nombre, pour une durée qui ne peut dépasser six ans, et ils resteront en fonction jusqu'à ce que leurs successeurs soient élus. Ils sont rééligibles et ils peuvent être révoqués à tout moment par l'assemblée générale des actionnaires, avec ou sans motif.

Chapitre IV. Assemblée générale des actionnaires

Art. 16. Pouvoirs de l'assemblée générale des actionnaires. Toute assemblée générale des actionnaires de la Société régulièrement constituée représente l'ensemble des actionnaires.

Elle a tous les pouvoirs qui lui sont réservés par la loi.

Art. 17. Assemblée générale annuelle. L'assemblée générale annuelle se réunit au siège social de la Société ou à tel autre endroit indiqué dans les avis de convocations le 5 mai de chaque année, à 14.00 heures.

Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Art. 18. Autres assemblées générales. Le Conseil d'Administration peut convoquer d'autres assemblées générales. De telles assemblées doivent être convoquées si des actionnaires représentant au moins un cinquième du capital social le demandent.

Les assemblées générales des actionnaires, y compris l'assemblée générale annuelle, peuvent se tenir à l'étranger chaque fois que se produiront des circonstances de force majeure qui seront appréciées souverainement par le Conseil d'Administration.

Art. 19. Procédure, Vote. Les assemblées générales seront convoquées par le Conseil d'Administration ou par le ou les commissaires aux comptes conformément aux conditions fixées par la loi. La convocation contiendra le lieu et la date l'heure de la réunion ainsi que l'ordre du jour de l'assemblée générale.

Au cas où tous les actionnaires sont présents ou représentés et déclarent avoir eu connaissance de l'ordre du jour de l'assemblée, celle-ci peut se tenir sans convocations préalables.

Tout actionnaire peut prendre part aux assemblées en désignant par écrit, par télécopieur ou par télégramme un mandataire, lequel peut ne pas être actionnaire.

Le Conseil d'Administration peut arrêter toutes autres conditions à remplir pour prendre part aux assemblées générales.

Sauf dispositions contraires de la loi ou des présents statuts, les décisions sont prises à la majorité simple, quel que soit le nombre d'actions présentes ou représentées à l'assemblée.

Chaque action donne droit à une voix.

Les copies ou extraits des procès-verbaux de l'assemblée à produire en justice ou ailleurs sont signés par deux Administrateurs.

Chapitre V. Année sociale - Répartition des bénéfices

Art. 20. Année sociale. L'année sociale de la Société commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Le Conseil d'Administration peut procéder à un versement d'acomptes sur dividendes dans les conditions fixées par la loi. Il déterminera le montant ainsi que la date de paiement de ces acomptes.

La Société peut racheter ses propres actions en conformité avec les dispositions de la loi.

Chapitre VI. Loi applicable

Art. 21. Loi applicable. Toutes les matières qui ne sont pas régies par les présents statuts seront réglées conformément à la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée.

Dispositions transitoires

- 1) Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se terminera le 31 décembre 2013.
- 2) La première assemblée générale annuelle se tiendra en 2014.

Souscription et Libération

Les statuts de la société ayant été ainsi arrêtés, les représentants de la comparante préqualifiée déclarent souscrire les actions comme suit:

CORFU S.A. préqualifiée, trois mille cent actions. 3.100 Toutes les actions ont été entièrement libérées par des versements en espèces de sorte que la somme de trente-et-un mille euros (EUR 31.000.-) se trouve dès-à-présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

Déclaration

Le notaire rédacteur de l'acte déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, et en constate expressément l'accomplissement.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève approximativement à la somme de mille deux cents euros.

Assemblée générale extraordinaire

Les représentants de la comparante préqualifiée, représentant la totalité du capital social souscrit, se sont constitués en assemblée générale extraordinaire à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués.

Après avoir vérifié que la présente assemblée est régulièrement constituée, ils ont pris, chaque fois à l'unanimité, les résolutions suivantes:

1. Décident de fixer à trois (3) le nombre des administrateurs et décident de nommer les personnes suivantes administrateurs pour une période d'un an prenant fin lors de l'assemblée générale annuelle à tenir en 2014:

(a) Madame Anique Bourkel, administrateur de sociétés, demeurant professionnellement à L-2763 Luxembourg, 31, rue Sainte Zithe.

(b) Monsieur Michel Bourkel, administrateur de sociétés, demeurant professionnellement à L-2763 Luxembourg, 31, rue Sainte Zithe.

(c) Monsieur Alexandre Vancheri, employé privé, demeurant professionnellement à L-2763 Luxembourg, 31, rue Sainte Zithe.

2. Décident de fixer à un le nombre des commissaires aux comptes et décident de nommer WILBUR ASSOCIATES LTD, société à responsabilité limitée, ayant son siège social au S-E2, Elisabeth Avenue & Shirley Street, bâtiment Union Court Building, BS - N-8188 Nassau, Bahamas, inscrite au Registrar General's Departement sous le numéro d'immatriculation IBC 185200, comme commissaire aux comptes de la société pour une période d'un an prenant fin lors de l'assemblée générale annuelle à tenir en 2014.

3. Conformément aux dispositions des présents statuts et de la loi, l'assemblée générale autorise le Conseil d'Administration à déléguer la gestion dans son sens le plus large des affaires de la Société ainsi que la représentation de la Société en ce qui concerne cette gestion à un ou plusieurs membres du Conseil d'Administration, et en l'occurrence nomme Monsieur Michel Bourkel, préqualifié, en qualité d'administrateur-délégué de la société, avec plein pouvoir d'engager la société par sa seule signature.

4. Le siège social est fixé à L-2763 Luxembourg, 31, rue Sainte Zithe.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux représentants de la comparante, connus du notaire par noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont signé avec Nous notaire, la présente minute.

Signé: BOURKEL, VANCHERI, MOUTRIER.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 18/09/2013. Relation: EAC/2013/12019. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur ff. (signé): SANTIONI.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à des fins administratives.

Esch-sur-Alzette, le 18 septembre 2013.

Référence de publication: 2013131625/224.

(130159940) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 septembre 2013.

SWM Luxembourg, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2310 Luxembourg, 16, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 180.186.

—
STATUTES

In the year two thousand and thirteen, on the twenty-seventh day of August,

Before us Me Henri BECK, civil law notary, residing in Echternach, Grand Duchy of Luxembourg, acting in replacement of his colleague Me Jean SECKLER, civil law notary, residing in Junglinster, Grand Duchy of Luxembourg, who last named shall remain depositary of the present deed.

There appeared,

Schweitzer Mauduit International Inc., a corporation duly formed and validly existing under the laws of the state of Delaware, United States of America, having its registered office at 100 North Point Center East Suite 600, Alpharetta, Georgia 30022, United States of America, and registered with the Delaware Secretary of State (the "Sole Shareholder"),

here represented by Mr Max MAYER, employee, residing professionally in Junglinster, 3, route de Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of a power of attorney.

The said power of attorney, initialed ne varietur by the appearing party and the undersigned notary, shall remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

Such party, appearing in the capacity in which it acts, has requested the notary to draw up the following articles of association (the "Articles") of a société à responsabilité limitée (private limited liability company) which is hereby incorporated.

Title I. - Form - Name - Purpose - Duration - Registered office

Art. 1. Form. There is hereby formed a société à responsabilité limitée (private limited liability company) governed by Luxembourg law as well as by the present Articles (the "Company").

Art. 2. Name. The Company's name is "SWM Luxembourg".

Art. 3. Purpose. The Company's purpose is to invest, acquire and take participations and interests, in any form whatsoever, in any kind of Luxembourg or foreign companies or entities and to acquire through participations, contributions, purchases, options or in any other way any securities, rights, interests, patents, trademarks, copyrights and other intellectual property rights, licenses or other property as the Company shall deem fit, and generally to hold, manage, develop, exploit, encumber, sell, license or dispose of the same, in whole or in part, for such consideration as the Company may think fit.

The Company may also enter into any financial, commercial or other transactions (including the licensing of intellectual property) and grant to any company or entity that forms part of the same group of companies as the Company or is affiliated in any way with the Company, including companies or entities in which the Company has a direct or indirect financial or other kind of interest, any assistance, loan, advance or grant in favor of third parties any security or guarantee to secure the obligations of the same, as well as borrow and raise money in any manner and secure by any means the repayment of any money borrowed.

Finally the Company may take any action and perform any operation which is, directly or indirectly, related to its purpose in order to facilitate the accomplishment of such purpose.

Art. 4. Duration. The Company is formed for an unlimited duration.

Art. 5. Registered Office. The registered office of the Company is established in the city of Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred to any other place within the municipality by means of a resolution of the sole manager, or in case of plurality of managers, by a decision of the board of managers in accordance with these Articles or to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of the Sole Shareholder, or in case of plurality of shareholders, by a resolution taken by a vote of the majority of the shareholders representing at least seventy-five percent (75%) of the share capital.

The Company may have branches and offices, both in the Grand Duchy of Luxembourg and abroad.

Title II. - Capital - Shares

Art. 6. Capital. The Company's share capital is set at EUR 12,500 (twelve thousand five hundred Euro) divided into 250 (two hundred and fifty) shares with a nominal value of EUR 50 (fifty Euro) each, fully paid-up, herein collectively as the "Shares" and individually as the "Share".

The share capital may be increased or reduced from time to time by a resolution of the Sole Shareholder, or in case of plurality of shareholders, by a resolution taken by a vote of the majority of the shareholders representing at least seventy-five percent (75%) of the share capital.

Art. 7. Voting Rights. Each share is entitled to an identical voting right and each shareholder has voting rights commensurate to such shareholder's ownership of Shares.

Art. 8. Indivisibility of Shares. Towards the Company, the Shares are indivisible and the Company will recognize only one owner per share.

Art. 9. Transfer of Shares. The Shares are freely transferable among shareholders of the Company or where the Company has a sole shareholder.

Transfers of Shares to non-shareholders are subject to the prior approval of the shareholders representing at least seventy-five percent (75%) of the share capital of the Company given in a general meeting.

Shares shall be transferred by instrument in writing in accordance with the law of August 10, 1915 concerning commercial companies, as amended from time to time (the "Law").

Art. 10. Restrictions on the transfer of Shares. In the event that (i) a shareholder holds convertible preferred equity certificates (the "CPECs"), issued by the Company (if any), that shareholder may not transfer any share without simultaneously transferring the appropriate number of CPECs and/or (ii) a CPECs holder holds any share issued by the Company (if any), that CPECs holder may not transfer any CPEC without simultaneously transferring the appropriate number of shares so that the existing ratio between the shares and the CPECs held by the transferring share/CPEC holder before the transfer would remain unchanged after the transfer.

Art. 11. Redemption of Shares. The Company may redeem its own Shares provided that the Company has sufficient distributable reserves for that purpose or if the redemption results from a decrease of the Company's share capital.

Title III. - Management

Art. 12. Appointment of the managers. The Company may be managed by one manager or several managers. Where more than one manager is appointed, the Company shall be managed by a board of managers constituted by two different types of managers, namely type A managers and type B managers.

No manager needs be a shareholder of the Company. The manager(s) shall be appointed by resolution of the Sole Shareholder, or in case of plurality of shareholders by a resolution of the shareholders representing more than fifty percent (50%) of the share capital of the Company, as the case may be. The remuneration, if any, of the manager(s) shall be determined in the same manner.

A manager may be removed, with or without cause at any time, and replaced by, resolution of the Sole Shareholder, or in case of plurality of shareholders, by a resolution of the shareholders representing more than fifty percent (50%) of the share capital of the Company, as the case may be.

Art. 13. Powers of the managers. All powers not expressly reserved by the Law or by these Articles to the Sole Shareholder, or in case of plurality of shareholders, to the general meeting of shareholders, fall within the competence of the sole manager or the board of managers, as the case may be.

The Company shall be bound by the signature of its sole manager, or in case of plurality of managers, by the joint signature of at least one type A manager and one type B manager.

The sole or any manager or the board of managers, as the case may be, may delegate his/its powers for specific tasks to one or several ad hoc agents who need not be Shareholder(s) or manager(s) of the Company. The sole manager or the board of managers will determine the powers and remuneration (if any) of the agent, and the duration of its representation as well as any other relevant condition.

Art. 14. Board of managers. Where the Company is managed by a board of managers, the board may choose among its members a chairman. It may also choose a secretary who need not be a manager or shareholder of the Company and who shall be responsible for keeping the minutes of the board meetings.

The board of managers shall meet when convened by any one manager. Notice stating the business to be discussed, the time and the place, shall be given to all managers at least 24 hours in advance of the time set for such meeting, except when waived by the consent of each manager, or where all the managers are present or represented.

Meetings of the board of managers shall be held within the Grand Duchy of Luxembourg.

Any manager may act at any meeting by appointing in writing or by any other suitable tangible telecommunication means another manager as his proxy. A manager may represent more than one manager.

Any and all managers may participate to a meeting by phone, videoconference, or any suitable telecommunication means, initiated from the Grand Duchy of Luxembourg and allowing all managers participating in the meeting to hear each other at the same time. Such participation is deemed equivalent to a participation in person.

A meeting of managers is duly constituted for all purposes if at the commencement of the meeting there are present in person or represented by proxyholder at least one type A manager and at least one type B manager.

Decisions of the board of managers are validly taken by a resolution approved at a duly constituted meeting of managers of the Company by the affirmative vote of the majority of the managers present or represented by proxyholder including the affirmative vote of at least one type A manager and at least one type B manager.

Resolutions in writing approved and signed by all managers shall have the same effect as resolutions passed at a meeting of the board. Such resolutions may be signed in counterparts, each of which shall be an original and all of which, taken together, shall constitute the same instrument.

Deliberations of the board of managers shall be recorded in minutes signed by the chairman or two managers. Copies or extracts of such minutes shall be signed by the chairman or two managers.

Art. 15. Liability of the managers. No manager assumes any personal liability in relation with any commitment validly made by him in the name of the Company in accordance with these Articles, by reason of his function as a manager of the Company.

Title IV. - Shareholder meetings

Art. 16. Sole Shareholder. A Sole Shareholder assumes all powers devolved to the general meeting of shareholders in accordance with the Law.

Except in case of current operations concluded under normal conditions, contracts concluded between the Sole Shareholder and the Company have to be recorded on minutes or drawn-up in writing.

Art. 17. General meetings. General meetings of shareholders may be convened by the sole manager or the board of managers, as the case may be, failing which by the statutory auditor or the supervisory board, if it exists, failing which by shareholders representing more than fifty percent (50%) of the share capital of the Company.

Written notices convening a general meeting and setting forth the agenda shall be sent to each shareholder at least 24 hours before the meeting, specifying the time and place of the meeting.

If all the shareholders are present or represented at the general meeting, and state that they have been duly informed on the agenda of the meeting, the general meeting may be held without prior notice.

Any shareholder may be represented and act at any general meeting by appointing in writing another person to act as such shareholder's proxy, which person needs not be shareholder of the Company.

Except as otherwise provided in these Articles, resolutions of the general meetings of shareholders are validly taken when adopted by the affirmative vote of shareholders representing more than fifty percent (50%) of the share capital of the Company. If the quorum is not reached at a first meeting, the shareholders shall be convened by registered letter to a second meeting.

Resolutions will be validly taken at this second meeting by a majority of votes cast, regardless of the portion of share capital represented.

However, resolutions to amend the Articles shall only be adopted by a resolution taken by a vote of the majority of the shareholders, representing at least seventy-five percent (75%) of the share capital.

The holding of shareholders meetings is not compulsory as long as the number of shareholders does not exceed twenty-five (25). In the absence of meetings, shareholder resolutions are validly taken in writing, at the same majority vote cast as the ones provided for general meetings, provided that each shareholder receives prior to its written vote and in writing by any suitable communication means, the whole text of each resolution to be approved.

When the holding of shareholders meetings is compulsory, a general meeting shall be held annually within the Grand Duchy of Luxembourg, at the registered office of the Company or at any other place as indicated in the convening notice, on the third Thursday of June or on the following business day if such day is a public holiday.

Title V. - Financial year - Balance sheet - Profits - Audit

Art. 18. Financial year. The financial year of the Company starts on January 1st and ends on December 31st.

Art. 19. Annual accounts. Each year, as of the end of the financial year, the board of managers or the sole manager, as the case may be, shall draw up a balance sheet and a profit and loss account in accordance with the Law, to which an inventory will be annexed, constituting altogether the annual accounts that will then be submitted to the Sole Shareholder, or in case of plurality of shareholders, (i) to the general shareholders meeting, when the holding of such shareholders meetings is compulsory pursuant to article 17 above, or (ii) in writing to all the shareholders when the holding of such shareholders meetings is not compulsory.

Art. 20. Profits. The credit balance of the profit and loss account, after deduction of the expenses, costs, amortizations, charges and provisions, such as approved by the Sole Shareholder, or in case of plurality of shareholders, by the general meeting of the shareholders, represents the net profit of the Company.

Each year, five percent (5%) of the net profit shall be allocated to the legal reserve account of the Company. This allocation ceases to be compulsory when the legal reserve amounts to one tenth of the share capital, but must be resumed at any time when it has been broken into.

The remaining profit shall be allocated by the Sole Shareholder, or in case of plurality of shareholders, by resolution of the shareholders representing more than fifty percent (50%) of the share capital of the Company, resolving to distribute it proportionally to the Shares they hold, to carry it forward, or to transfer it to a distributable reserve.

Art. 21. Interim dividends. Notwithstanding the above provision, the sole manager or the board of managers as the case may be, may decide to pay interim dividends before the end of the current financial year, on the basis of a statement of accounts prepared by the board of managers or the sole manager, as the case may be, and showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed realized profits since the end of the last financial year, increased by carried forward profits and distributable reserves, but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to a reserve established in accordance with the Law or the Articles.

Art. 22. Audit. Where the number of shareholders exceeds twenty-five (25), the supervision of the Company shall be entrusted to a statutory auditor (commissaire) or, as the case may be, to a supervisory board constituted by several statutory auditors.

No statutory auditor needs be a shareholder of the Company.

Statutory auditor(s) shall be appointed by resolution of the Shareholders representing more than fifty percent (50%) of the share capital of the Company and will serve for a term ending on the date of the annual general meeting of shareholders following his/their appointment. However his/their appointment can be renewed by the general meeting of shareholders.

Where the conditions of article 35 of the law of December 19, 2002 concerning the Trade and Companies Register as well as the accounting and the annual accounts of the undertakings are met, the Company shall have its annual accounts audited by one or more qualified auditors (réviseurs d'entreprises agréées) appointed by the general meeting of shareholders. The general meeting of shareholders may however appoint a qualified auditor at any time.

Title VI. - Dissolution - Liquidation

Art. 23. Dissolution. The dissolution of the Company shall be resolved by the Sole Shareholder, or in case of plurality of shareholders, by the general meeting of shareholders by a resolution taken by a vote of the majority of the shareholders, representing at least seventy-five percent (75%) of the share capital. The Company shall not be dissolved by the death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of any shareholder.

Art. 24. Liquidation. The liquidation of the Company will be carried out by one or more liquidators appointed by the Sole Shareholder, or in case of plurality of shareholders, by the general meeting of shareholders by a resolution of the shareholders taken by a vote of the majority of the shareholders, representing at least seventy-five percent (75%) of the share capital, which shall determine his/their powers and remuneration.

After payment of all the debts of the Company, including the expenses of liquidation and the repayment of the share capital to each of the shareholders, the net liquidation proceeds shall be distributed to the shareholder(s) proportionally to the Shares they hold.

Temporary provision

Notwithstanding the provisions of article 18 above, the first financial year of the Company starts today and will end on December 31st, 2013.

Subscription - Payment

All the 250 (two hundred and fifty) Shares representing the entire share capital of the Company have been entirely subscribed by Schweitzer Mauduit International Inc., named above, and fully paid up in cash, therefore the amount of EUR 12,500 (twelve thousand five hundred Euro) is as now at the disposal of the Company, proof of which has been duly given to the notary by producing a blocked funds certificate.

Estimate of costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with its incorporation, have been estimated at about EUR 1,250.-

Resolutions of the sole shareholder

Immediately after the incorporation of the Company, Schweitzer Mauduit International Inc., acting as Sole Shareholder representing the entirety of the subscribed share capital passed the following resolutions:

1) a.- Ashish ADVANI, born on May 8, 1967, in Mumbai, India, residing professionally at 100 North Point Center East Suite 600 Alpharetta GA 30022, United States of America;

b.- Michel FIEVEZ, born on April 4, 1957, in Schaerbeek, Belgium, residing professionally at Usine du Mans, Le Grand Plessis 72700 Spay France; and

c.- Mélanie JEAN, born on June 17, 1974, in Cherbourg, FRANCE, residing professionally at Kérisole B.P. 34, 29393 Quimperlé Cedex, France,

are appointed as type A managers of the Company for an undetermined duration;

d.- Philippe SALPETIER, born on August 19, 1970, in Libramont, Belgium, residing professionally at 16, avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg;

e.- Sébastien PAULY, born on May 21, 1982, in Verviers, Belgium, residing professionally at 16, avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg; and

f.- Patrick MOINET, born on June 6, 1975, in Bastogne, Belgium, residing professionally at 16, avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg;

are appointed as type B managers of the Company for an undetermined duration.

2) The registered office of the Company shall be established at L-2310 Luxembourg, 16, avenue Pasteur, Grand Duchy of Luxembourg.

Declaration

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version. On request of the same person and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

In faith of which we, the undersigned Notary, have set hand and seal in the city of Junglinster, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the holder of the power of attorney, said person signed with us, the Notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille treize, le vingt-septième jour du mois d'août,

Par devant Maître Henri BECK, notaire de résidence à Echternach, Grand-Duché de Luxembourg, agissant en remplacement de son confrère empêché Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, Grand-Duché de Luxembourg, lequel dernier restera dépositaire de la minute.

A comparu,

Schweitzer Mauduit International Inc., une société dûment constituée et existant valablement en vertu des lois de l'Etat du Delaware, Etats-Unis d'Amérique, ayant son siège social à 100 North Point Center East Suite 600 Alpharetta, Géorgie 30022, Etats-Unis d'Amérique, et étant enregistrée au Delaware Secretary of State (l'«Associé Unique»),

ici représentée par Mr Max MAYER, employé, résidant professionnellement à Junglinster, 3, route de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

La dite procuration paraphée ne varietur par la partie comparante et par le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte aux fins d'enregistrement. La dite partie comparante, agissant dans la qualité en laquelle elle agit, a requis le notaire instrumentant de dresser les statuts suivants (les «Statuts») d'une société à responsabilité limitée qui est ainsi constituée.

Titre I^{er} . - Forme - Dénomination - Objet - Durée - Siège social

Art. 1^{er} . Forme. Il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée régie par le droit luxembourgeois ainsi que par les présents Statuts (la «Société»).

Art. 2. Dénomination. La dénomination de la Société est «SWM Luxembourg».

Art. 3. Objet. L'objet de la Société est d'investir, d'acquérir, et de prendre des participations et intérêts, sous quelque forme que ce soit, dans toutes formes de sociétés ou entités, luxembourgeoises ou étrangères et d'acquérir par des participations, des apports, achats, options ou de toute autre manière, tous titres, droits, intérêts, brevets, marques, droits d'auteur et autres droits de propriété intellectuelle, licences ou tout autre titre de propriété que la Société juge opportun, et plus généralement de les détenir, gérer, développer, exploiter, grever, vendre, autoriser ou en disposer, en tout ou partie, aux conditions que la Société juge appropriées.

La Société peut également prendre part à toutes transactions y compris financières ou commerciales (y compris l'octroi de licence de propriété intellectuelle), d'accorder à toute société ou entité appartenant au même groupe de sociétés que la Société ou affiliée d'une façon quelconque avec la Société, incluant les sociétés ou entités dans lesquelles la Société a un intérêt financier direct ou indirect ou tout autre forme d'intérêt, tout concours, prêt, avance, ou de consentir au profit de tiers des sûretés ou des garanties afin de garantir les obligations des sociétés précitées, ainsi que d'emprunter ou de lever des fonds de quelque manière que ce soit et de garantir par tous moyens le remboursement de toute somme empruntée.

Enfin la Société pourra prendre toute action et mener toutes opérations se rattachant directement ou indirectement à son objet afin d'en faciliter l'accomplissement.

Art. 4. Durée. La Société est constituée pour une durée indéterminée.

Art. 5. Siège. Le siège social de la Société est établi dans la commune de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être transféré en tout autre lieu de la commune par décision du gérant unique, ou en cas de pluralité de gérants, par décision du conseil de gérance conformément à ces présents Statuts ou en tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg par résolution de l'Associé Unique, ou, en cas de pluralité d'associés, par une résolution prise à la majorité des associés représentant au moins soixante-quinze pour cent (75%) du capital social de la Société.

La Société peut ouvrir des bureaux ou succursales, au Grand-Duché de Luxembourg ou à l'étranger.

Titre II. - Capital - Parts sociales

Art. 6. Capital. Le capital social est fixé à 12.500 EUR (douze mille cinq cents euros), divisé en 250 (deux cent cinquante) parts sociales d'une valeur nominale de 50 EUR (cinquante euros) chacune entièrement libérées,

ici collectivement les «Parts Sociales» et individuellement la «Part Sociale». Le capital social peut être augmenté ou réduit par résolution de l'Associé Unique ou en cas de pluralité d'associés, par résolution prise par un vote de la majorité des associés représentant au moins soixante-quinze pour cent (75%) du capital social de la Société.

Art. 7. Droits de vote. Chaque Part Sociale confère un droit de vote identique et chaque associé dispose de droits de vote proportionnels au nombre de Parts Sociales qu'il détient.

Art. 8. Indivisibilité des Parts Sociales. A l'égard de la Société, les Parts Sociales sont indivisibles et la Société ne reconnaît qu'un seul propriétaire par Part Sociale.

Art. 9. Transfert des Parts Sociales. Les Parts Sociales sont librement cessibles entre associés de la Société ou lorsque la Société a un Associé Unique.

Les cessions de Parts Sociales aux tiers non-associés sont soumises à l'agrément préalable des associés représentant au moins soixante-quinze pour cent (75%) du capital social de la Société, donné en assemblée générale.

Les cessions de Parts Sociales sont constatées par acte écrit conformément à la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales telle que modifiée (la «Loi»).

Art. 10. Restrictions au transfert des Parts Sociales. Dans le cas où (i) un associé détient des convertible preferred equity certificates (les «CPECs»), émis par la Société (le cas échéant), cet associé ne peut céder aucune part sociale sans transférer simultanément le nombre de CPECs approprié et/ou (ii) un détenteur de CPECs détient des parts sociales émises par la Société (le cas échéant), ce détenteur de CPECs ne peut céder aucun CPECs sans transférer simultanément le nombre de parts sociales approprié de façon à ce que le ratio existant entre les parts sociales et les CPECs détenus par le détenteur de parts sociales / CPECs cédant, avant le transfert, demeure inchangé après le transfert.

Art. 11. Rachat des Parts Sociales. La Société peut racheter ses propres Parts Sociales pour autant que la Société ait des réserves distribuables suffisantes à cet effet ou que le rachat résulte de la réduction de son capital social.

Titre III. - Gérance

Art. 12. Nomination des gérants. La Société peut être gérée par un gérant unique ou plusieurs gérants. Dans le cas où plus d'un gérant est nommé, la Société sera gérée par un conseil de gérance qui sera alors composé de deux catégories différentes de gérants, à savoir des gérants de type A et des gérants de type B.

Aucun gérant n'a à être associé de la Société. Le(s) gérant(s) sont nommés par résolution de l'Associé Unique ou, en cas de pluralité d'associés, par une résolution des associés représentant plus de cinquante pour cent (50%) du capital social de la Société. La rémunération, le cas échéant, du ou des gérant(s) est déterminée de la même manière.

Un gérant peut être révoqué, pour ou sans justes motifs, à tout moment, et être remplacé par résolution de l'Associé Unique ou, en cas de pluralité d'associés, par une résolution des associés représentant plus de cinquante pour cent (50%) du capital social de la Société.

Art. 13. Pouvoirs des gérants. Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi ou les Statuts à l'Associé Unique, ou en cas de pluralité d'associés, à l'assemblée générale des associés, sont de la compétence du gérant unique ou du conseil de gérance, le cas échéant.

La Société est liée par la signature de son gérant unique, ou en cas de pluralité de gérants, par la signature conjointe d'au moins un gérant de type A et un gérant de type B.

Le gérant unique ou chaque gérant ou le conseil de gérance, le cas échéant, peut déléguer son/ses pouvoirs pour des tâches spécifiques à un ou plusieurs agents ad hoc, qui n'ont pas à être associé(s) ou gérant(s) de la Société. Le gérant unique ou le conseil de gérance détermine les pouvoirs et rémunération (s'il y a lieu) des agents, la durée de leur mandat ainsi que toutes autres modalités ou conditions de leur mandat.

Art. 14. Conseil de gérance. Lorsque la Société est gérée par un conseil de gérance, celui-ci peut choisir parmi ses membres un président. Le conseil de gérance pourra également choisir un secrétaire qui n'a pas être un gérant ou associé de la Société et qui sera en charge de la tenue des minutes des réunions du conseil de gérance.

Le conseil de gérance se réunit sur convocation d'un gérant. La convocation détaillant les points à l'ordre du jour, l'heure et le lieu de la réunion, est donnée à l'ensemble des gérants au moins 24 heures à l'avance, sauf lorsqu'il y est renoncé, par chacun des gérants, ou lorsque tous les gérants sont présents ou représentés.

Les réunions du conseil de gérance doivent se tenir au Grand-Duché de Luxembourg.

Chaque gérant peut prendre part aux réunions du conseil de gérance en désignant par écrit ou par tout autre moyen de communication adéquat un autre gérant pour le représenter. Un gérant peut représenter plus d'un gérant.

Chaque gérant peut participer au conseil par téléphone, vidéo conférence, tout autre moyen de télécommunication approprié, initié à partir du Grand-Duché de Luxembourg et permettant à tous les gérants participant à la réunion de s'entendre les uns les autres en même temps. Une telle participation est réputée équivalente à une participation en personne.

Une réunion du conseil de gérance est dûment tenue, si au commencement de celle-ci, au moins un gérant de type A et au moins un gérant de type B sont présents en personne ou représentés par un mandataire.

Les décisions du conseil de gérance sont valablement prises par une résolution adoptée lors d'un conseil de gérance dûment constitué de la Société par un vote de la majorité des gérants présents ou représentés incluant le vote favorable d'au moins un gérant de type A et d'au moins un gérant de type B.

Les résolutions écrites approuvées et signées par tous les gérants ont le même effet que les résolutions prises lors d'une réunion du conseil de gérance. Les résolutions peuvent être signées sur des exemplaires séparés, chacun d'eux constituant un original et tous ensembles constituant un seul et même acte.

Les délibérations du conseil de gérance sont consignées dans des minutes signées par le président ou par deux gérants. Les copies ou extraits de ces minutes sont signés par le président ou par deux gérants.

Art. 15. Responsabilité des gérants. Aucun gérant n'engage sa responsabilité personnelle pour des engagements régulièrement pris par lui au nom de la Société dans le cadre de ses fonctions de gérant de la Société et conformément aux Statuts.

Titre IV. - Assemblée générale des associés

Art. 16. Associé Unique. Un Associé Unique exerce seul les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale des associés conformément à la Loi.

Hormis les opérations courantes conclues à des conditions normales, les contrats conclus entre l'Associé Unique et la Société doit faire l'objet de procès-verbaux ou être établis par écrit.

Art. 17. Assemblées générales. Les assemblées générales d'associés peuvent être convoquées par le gérant unique ou, le cas échéant, par le conseil de gérance, à défaut par le commissaire ou le conseil de surveillance s'il existe. A défaut, elles sont convoquées par les associés représentant plus de cinquante pour cent (50%) du capital social de la Société.

Les convocations écrites à une assemblée générale indiquant l'ordre du jour sont envoyées à chaque associé au moins 24 heures avant l'assemblée en indiquant l'heure et le lieu de la réunion.

Si tous les associés sont présents ou représentés à l'assemblée générale et déclarent avoir été dûment informés de l'ordre du jour de l'assemblée, l'assemblée générale peut se tenir sans convocation préalable.

Tout associé peut se faire représenter et agir à toute assemblée générale en nommant comme mandataire et par écrit un tiers qui n'a pas à être associé de la Société.

Sauf disposition contraire prévue dans ces Statuts, les résolutions de l'assemblée générale des associés sont valablement adoptées par vote des associés représentant plus de cinquante pour cent (50%) du capital social de la Société. Si le quorum n'est pas atteint lors d'une première assemblée, les associés seront convoqués par lettre recommandée à une deuxième assemblée. Lors de cette deuxième assemblée, les résolutions sont valablement adoptées à la majorité des votes émis, quelle que soit la portion du capital représentée.

Toutefois, les résolutions décidant de modifier les Statuts sont prises seulement par une résolution de la majorité des associés représentant au moins soixante-quinze pour cent (75%) du capital social de la Société.

La tenue d'assemblées générales d'associés n'est pas obligatoire, tant que le nombre des associés ne dépasse pas vingt-cinq (25). En l'absence d'assemblée, les résolutions des associés sont valablement prises par écrit à la même majorité des votes exprimés que celle prévue pour les assemblées générales, et pour autant que chaque associé ait reçu par écrit, par tout moyen de communication approprié, l'intégralité du texte de chaque résolution soumise à approbation, préalablement à son vote écrit.

Lorsque la tenue d'une assemblée générale est obligatoire, une assemblée générale devra être tenue annuellement au Grand-Duché de Luxembourg au siège social de la Société ou tout autre lieu indiqué dans la convocation, le troisième jeudi de juin ou le jour ouvrable suivant si ce jour est férié.

Titre V. - Exercice social - Comptes sociaux - Profits - Audit

Art. 18. Exercice social. L'exercice social de la Société commence le 1^{er} janvier et se termine le 31 décembre.

Art. 19. Comptes annuels. Tous les ans, à la fin de l'exercice social, le conseil de gérance ou le gérant unique, le cas échéant, dresse un bilan et un compte de pertes et profits conformément la Loi, auxquels un inventaire est annexé, l'ensemble de ces documents constituant les comptes annuels sera soumis à l'Associé Unique ou en cas de pluralité d'associés (i) à l'assemblée générale des associés, lorsque la tenue d'une telle assemblée est obligatoire en vertu de l'article 17 ci-dessus, ou (ii) par écrit à tous des associés lorsque la tenue d'une telle assemblée n'est pas obligatoire.

Art. 20. Bénéfice. Le solde du compte de pertes et profits, après déduction des dépenses, coûts, amortissements, charges et provisions, tel qu'approuvé par l'Associé Unique, ou en cas de pluralité d'associés, par l'assemblée générale des associés, représente le bénéfice net de la Société.

Chaque année, cinq pour cent (5%) du bénéfice net est affecté à la réserve légale. Ces prélèvements cessent d'être obligatoires lorsque la réserve légale atteint un dixième du capital social, mais devront être repris à tout moment jusqu'à entière reconstitution.

Le bénéfice restant est alloué par l'Associé Unique ou en cas de pluralité d'associés, par résolution des associés représentant plus de cinquante pour cent (50%) du capital social de la Société, décidant de le distribuer proportionnellement aux Parts Sociales qu'ils détiennent, de le reporter ou de le transférer dans une réserve distribuable.

Art. 21. Dividendes intérimaires. Nonobstant ce qui précède, le gérant unique ou le conseil de gérance, le cas échéant, peut décider de verser des dividendes intérimaires avant la clôture de l'exercice social sur base d'un état comptable établi par le conseil de gérance, ou le gérant unique, le cas échéant, duquel doit ressortir que des fonds suffisants sont disponibles pour la distribution, étant entendu que les fonds à distribuer ne peuvent pas excéder le montant des bénéfices réalisés depuis le dernier exercice social augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables mais diminué des pertes reportées et des sommes à affecter à une réserve conformément à la Loi ou aux Statuts.

Art. 22. Audit. Lorsque le nombre des associés excède vingt-cinq (25), la surveillance de la Société est confiée à un commissaire ou, le cas échéant, à un conseil de surveillance constitué de plusieurs commissaires.

Aucun commissaire n'a à être associé de la Société.

Le(s) commissaire(s) sont nommés par une résolution des associés représentant plus de cinquante pour cent (50%) du capital social de la Société jusqu'à l'assemblée générale annuelle des associés qui suit leur nomination. Cependant leur mandat peut être renouvelé par l'assemblée générale des associés.

Lorsque les conditions de l'article 35 de la loi du 19 décembre 2002 concernant le registre de commerce et des sociétés ainsi que la comptabilité et les comptes annuels des entreprises sont atteints, la Société confie le contrôle de ses comptes à un ou plusieurs réviseur(s) d'entreprises désigné(s) par résolution de l'assemblée générale des associés. L'assemblée générale des associés peut cependant nommer un réviseur d'entreprise à tout moment.

Titre VI. - Dissolution - Liquidation

Art. 23. Dissolution. La dissolution de la Société est décidée par l'Associé Unique, ou en cas de pluralité d'associés, par l'assemblée générale des associés par une résolution prise par un vote positif de la majorité des associés représentant au moins soixante-quinze pour cent (75%) du capital social de la Société. La Société n'est pas dissoute par la mort, la suspension des droits civils, la déconfiture ou la faillite d'un associé.

Art. 24. Liquidation. La liquidation de la Société sera menée par un ou plusieurs liquidateurs désignés par l'Associé Unique, ou en cas de pluralité d'associés, par l'assemblée générale des associés par une résolution prise par la majorité des associés représentant au moins soixante-quinze pour cent (75%) du capital social de la Société, résolution qui déterminera leurs pouvoirs et rémunérations.

Après paiement de toutes dettes, y compris les dépenses relatives à la liquidation et le remboursement du capital social aux associés, le boni de liquidation sera distribué aux associés proportionnellement aux Parts Sociales qu'ils détiennent.

Disposition temporaire

Nonobstant les dispositions de l'article 18 mentionné au-dessus, le premier exercice de la société débute ce jour et s'achèvera le 31 décembre 2013.

Souscription - Paiement

L'intégralité des 250 (deux cent cinquante) Parts Sociales représentant l'intégralité du capital social de la Société a été entièrement souscrite par Schweitzer Mauduit International Inc., prénommée, et a été intégralement libérée en numéraire. Le montant de 12'500 EUR (douze mille cinq cents euros) est donc à la disposition de la Société ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant par la production d'un certificat de blocage de fonds.

Frais

Le montant des frais, dépenses, coûts ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, sont approximativement évalués à 1.250,- EUR.

Résolutions de l'associé unique

Immédiatement après la constitution de la Société, Schweitzer Mauduit International Inc., agissant en sa qualité d'Associé Unique, représentant la totalité du capital social souscrit, ont pris les résolutions suivantes:

1) a.- Ashish ADVANI, né le 8 mai 1967, à Mumbai, Inde, résidant professionnellement au 100, North Point Center East Suite 600 Alpharetta GA 30022, Etats-Unis d'Amérique;

b.- Michel FIEVEZ, né le 4 avril 1957, à Schaerbeek, Belgique, résidant professionnellement au Usine du Mans, Le Grand Plessis 72700 Spay France; et

c.- Mélanie JEAN, née le 17 juin 1974, à Cherbourg, France, résidant professionnellement au Kérisole B.P. 34, 29393 Quimperlé Cedex, France;

sont nommés gérants de type A de la Société pour une période indéterminée;

d.- Philippe SALPETIER, né le 19 août 1970, à Libramont, Belgique, résidant professionnellement au 16, avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg;

e.- Sébastien PAULY, né le 21 mai 1982, à Verviers, Belgique, résidant professionnellement au 16, avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg; et

f.- Patrick MOINET, né le 6 juin 1975, à Bastogne, Belgique, résidant professionnellement au 16, avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg;

sont nommés gérants de type B de la Société pour une période indéterminée.

2) Le siège social de la Société est établi au 16, avenue Pasteur à L-2310 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle anglais, constate par la présente qu'à la requête de la personne comparante le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française et qu'en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise prévaudra.

Dont acte, fait et passé à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite au mandataire, il a signé avec nous, notaire, le présent acte.

Signé: Max MAYER, Henri BECK.

Enregistré à Grevenmacher, le 06 septembre 2013. Relation GRE/2013/3607. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Releveur ff. (signé): Claire PIERRET.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Junglinster, le 17 septembre 2013.

Référence de publication: 2013131718/456.

(130160085) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 septembre 2013.

Occ Auto Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9122 Schieren, 19, rue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 166.779.

L'an deux mille treize, le trente août.

Par-devant Maître Pierre PROBST, notaire de résidence à Ettelbruck,

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire de la société à responsabilité limitée «OCC AUTO S.à r.l.» matricule (matr:2012 2402 704), avec siège social à L-9122 Schieren, 19, rue de la Gare, constituée suivant acte du notaire instrumentaire, en date du 31 janvier 2012, publié au Mémorial C, numéro 730, en date du 20 mars 2012, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 166.779,

La séance est présidée par Monsieur Mansour NEZAMABADI, indépendant, né le 19 septembre 1966 à Téhéran (IR), (matr: 1966 09 19 019) demeurant à L-9068 Ettelbruck, 17, rue Michel Lentz qui est aussi le porteur de toutes les parts de la société.

L'assemblée renonce à l'unanimité à la nomination d'un secrétaire et d'un scrutateur.

Le Président prie le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

L'assemblée peut dès lors décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour dont l'associé a eu connaissance avant la présente assemblée.

III. Que l'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

1. Augmentation du capital et modification subséquente de l'article 6 relatif au capital social de la société par le remplacement du texte actuel par le texte suivant:

" **Art. 6.** Le capital social est fixé à deux cent trente-cinq mille (235.000) euros représenté par mille huit cent quatre-vingt (1.880) parts sociales d'une valeur de cent vingt-cinq (125) euros chacune."

Résolution unique

L'assemblée décide d'augmenter le capital social à 235.000.-€ et de à de changer l'article 6 des statuts qui aura désormais la teneur suivante:

" **Art. 6.** Le capital social est fixé à la somme de deux cent trente-cinq mille euros (EUR 235.000.-), représenté par mille huit cent quatre-vingt (1.880) parts sociales de cent-vingt-cinq euros (EUR 125.-) chacune.»

Toutes les parts sont souscrites par l'associé unique Monsieur Mansour NEZAMABADI, préqualifié.

L'associé unique déclare que toutes les parts sociales souscrites sont intégralement libérées par l'incorporation des «comptes associés»,

La valeur des comptes associés ressort d'un rapport de La Fiduciaire Comptabilité STC SARL sis à 17B, Rue de la Fail L-9175 Niederfeulen lequel rapport restera, après avoir été paraphé ne varietur par les comparants et le notaire instrumentaire, annexé au présent acte pour être formalisé avec lui.

La conclusion de ce rapport se lit comme suit:

«En conclusion des investigations auxquelles nous avons procédé et de l'examen des documents qui nous ont été soumis, nous certifions par la présente:

1. L'apport en nature projeté est décrit d'une façon précise et adéquate.
 2. Le mode d'évaluation adopté est raisonnable.
 3. La valeur de l'apport qui correspond au moins à la valeur en capital de Eur 235.000.-. Niederfeulen, le 29 août 2013
- Signé: (illisible)»

de sorte que la somme de deux cent vingt-deux mille cinq cents euros (EUR 222.500,-) soit le montant de l'augmentation de capital se trouve dès-à-présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

Rien d'autre n'étant à l'ordre du jour, la séance a été levée.

Frais

Les parties ont évalué les frais incombant à la société du chef des présentes à environ huit cent euros (800,- EUR).

Déclaration du comparant

L'associé déclare, en application de la loi du 12 novembre 2004, telle qu'elle a été modifiée par la suite, être le bénéficiaire réel de la société faisant l'objet des présentes et certifie que les fonds/biens/droits servant à la libération du capital social ne proviennent pas respectivement que la société ne se livre(ra) pas à des activités constituant une infraction visée aux articles 506-1 du Code pénal et 8-1 de la loi du 19 février 1973 concernant la vente de substances médicamenteuses et la lutte contre la toxicomanie (blanchiment) ou des actes de terrorisme tels que définis à l'article 135-5 du Code Pénal (financement du terrorisme).

Dont acte, fait et passé à Ettelbruck, en l'étude du notaire instrumentaire, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: Mansour NEZAMABADI, Pierre PROBST.

Enregistré à Diekirch, Le 3 septembre 2013. Relation: DIE/2013/10818. Reçu soixante-quinze euros 75,00.-€.

Le Receveur (signé): Tholl.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur demande et aux fins de publication au Mémorial.

Ettelbruck, le 18 septembre 2013.

Référence de publication: 2013131585/64.

(130160192) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 septembre 2013.

Mantrade Corporation S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 11-13, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 109.071.

—
DISSOLUTION

In the year two thousand and thirteenth, on the fifteenth day of July.

Before the undersigned Maître Joseph ELVINGER, Civil Law Notary, residing in Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg.

There appeared:

MANTRADE CORPORATION CYPRUS LIMITED, a company incorporated and existing under the laws of the Republic of Cyprus, with registration number HE301046 and having its registered office at 15 Demetriou Karatasou, Anastasio Building, 6 floor, office/flat 601, 2024 Strovolos, Nicosia, Cyprus (the "Sole Shareholder"),

hereby represented by Miss Lorène RIBIER, private employee, residing professionally at 11-13, Boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal on 9 July 2013 in Nicosia.

The said proxy, signed ne varietur by the representative of the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party, represented as stated hereabove, has requested the undersigned notary to state that:

- MANTRADE CORPORATION CYPRUS LIMITED, is the sole current shareholder of "Mantrade Corporation S.à r.l.", a company incorporated and existing under the laws of Grand-Duchy of Luxembourg, R.C.S. Luxembourg B 109072, and having its registered office at 11-13 Boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg, incorporated, with its previous corporate name TRADMAN CORPORATION S.à r.l., under Luxembourg Laws pursuant to a deed executed before Maître Gérard LECUIT, Civil Law Notary, on 28 June 2005 and published in the Memorial C number 1151 of page 55211 (the "Company");

- the capital of the Company is fixed at twelve thousand five hundred euros (EUR 12,500.-) represented by five hundred (500) shares with a par value of twenty-five euros (EUR 25.-) each.

- the Sole Shareholder has acquired the totality of the shares of the Company;

- the Sole Shareholder approves the Company's liquidation accounts for the period from January 1, 2013 to July 15, 2013;

- the Sole Shareholder has full knowledge of the articles of association of the Company and perfectly knows the financial situation of the Company;

- the Company's activities having ceased, the Sole Shareholder decides to proceed with the anticipated dissolution of the Company and to put it into liquidation;

- the Company still holds a debt consisting in a loan agreement (the "Loan") with FORTUS INTERNATIONAL CONSULTING SA, a Marshall Islands corporation, and having its registered offices at The Trust Company Complex, Ajeltake Road, Majuro, MH-96900 Marshall Islands, amounting to USD 600,000.- (six hundred thousand US dollars). The Sole

Shareholder accepts the terms and conditions of the aforementioned Loan and commits itself to reimbursing the remaining amounts to be paid;

- the Sole Shareholder appoints itself as liquidator of the Company and acting in this capacity requests the notary to act its declaration that all the liabilities of the Company have been paid and that the liabilities in relation of the close down of the liquidation have been duly provisioned. Furthermore, the liquidator declares that with respect to possible liabilities of the Company presently unknown, it irrevocably assumes to pay all such liabilities. Therefore, as a consequence of the above, we can consider that all the liabilities of the Company are paid;

- the remaining net assets, if any, have been paid to the Sole Shareholder;

- the full discharge is granted to the members of the Board of the Managers of the Company for the exercise of their mandates;

- the liquidation of the Company is done and closed;

- the books and documents of the Company shall be lodged during a period of five (5) years at 11-13, Boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg.

The bearer of a copy of the present deed shall be granted all necessary powers regarding legal publications and registration.

Whereof, the present notarial deed has been drawn up in Luxembourg, on the date named at the beginning of the presents.

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the appearing party and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

The document having been read in the language of the attorney in fact of the person appearing, acting in her hereabove capacity, known to the notary by her surname, Christian name, civil status and residence, the said person signed together with the notary the present deed.

Suit la version française du texte qui précède

L'an deux mille treize, le quinzième jour de juillet.

Pardevant Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg),

A comparu:

MANTRADE CORPORATION CYPRUS LIMITED, une société du droit de la République de Chypres, immatriculée auprès du Registre sous le numéro HE301046, avec siège social au 15 Demetriou Karatasou, Anastasio Building, 6 floor, office/flat 601, 2024 Strovolos, Nicosia, Cyprus, Représentée par Melle Lorène RIBIER, employée privée, avec adresse professionnelle au 11-13, Boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé en date du 9 juillet 2013 à Nicosia.

Laquelle procuration, après avoir été signée ne varietur par la mandataire de la partie comparante es qualité qu'elle agit et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte avec lequel elle sera formalisée.

Laquelle partie comparante, représentée comme il est dit, a exposé au notaire et l'a prié d'acter ce qui suit:

- que MANTRADE CORPORATION CYPRUS LIMITED, précité est l'associé unique actuel ("Associé Unique"), de la société à responsabilité limitée dénommée «Mantrade Corporation S.à r.l.», société constituée et existante sous les lois du Grand-Duché de Luxembourg, et ayant son siège social au 11-13, Boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous la section B numéro 109072, constituée suivant acte reçu par Maître Gérard LECUIT, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 28 juin 2005, publié au Mémorial C numéro 1151 page 55211 le 4 novembre 2005 (la "Société");

- que le capital social de la Société est fixé à EUR 12.500,- (douze mille cinq cents euros), représenté par 500 (cinq cents) parts sociales d'une valeur nominale de EUR 25,- (vingt-cinq euros) chacune.

- que l'Associé Unique s'est rendue propriétaire de la totalité des actions de la Société;

- que l' Associé Unique a approuvé les comptes de liquidation de la Société pour la période allant du 1^{er} janvier 2013 au 15 juillet 2013;

- que l' Associé Unique a parfaitement connaissance des statuts et de la situation financière de la Société;

- que les activités de la Société ayant cessé, l'Associé Unique prononce la dissolution anticipée de la Société et sa mise en liquidation;

- la Société a encore une dette consistant en un contrat de prêt (le "Contrat") avec FORTUS INTERNATIONAL CONSULTING SA, société des Iles Marshall, et ayant son siège social à The Trust Company Complex, Ajeltake Road, Majuro, MH-96900 Marshall Islands, au montant de USD 600.000,- (six cent mille dollars). L'Associé unique accepte aujourd'hui les conditions générales de ce Contrat et s'engage à pourvoir au remboursement des montants restants dûs;

- que l'Associé Unique, se désigne comme liquidateur de la Société et qu'en cette qualité, il requiert le notaire instrumentant d'acter qu'il déclare que tout le passif de la Société est réglé et que le passif en relation avec la clôture de la liquidation est dûment provisionné. En outre, il déclare que par rapport à d'éventuels passifs de la Société actuellement

inconnus, il assume irrévocablement l'obligation de payer tout ce passif éventuel. Qu'en conséquence, on peut considérer que tout le passif de la dite Société est réglé;

- que l'actif restant est réparti à l'Associé Unique;
- que décharge pleine et entière est donnée aux membres du Conseil de Gérance de la Société, pour l'exercice de leurs mandats;
- que la liquidation de la Société est à considérer comme faite et clôturée;
- que les livres et documents de la Société sont conservés pendant cinq (5) ans au 11-13, Boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg.

Pour l'accomplissement des formalités relatives aux transcriptions, publications, radiations, dépôts et autres formalités à faire en vertu des présentes, tous pouvoirs sont donnés au porteur d'une expédition des présentes pour accomplir toutes les formalités.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise, constate que sur demande de la partie comparante, le présent acte de société est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française; sur demande de la même partie comparante, et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fera foi.

Lecture faite en langue du pays à la mandataire de la partie comparante es qualité qu'elle agit, connue du notaire instrumentant par nom, prénom, état et demeure, celle-ci signé avec le notaire le présent acte.

Signé: L.RIBIER, J.ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils le 16 juillet 2013. Relation: LAC/2013/33023.

Reçu soixante quinze euros (EUR 75,-).

Le Receveur (signé): C. FRISING.

Référence de publication: 2013131535/116.

(130160143) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 septembre 2013.

CFR CONSULTANTS (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1477 Luxembourg, 28, rue des Etats-Unis.

R.C.S. Luxembourg B 155.289.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013120467/9.

(130146383) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 août 2013.

Luxembourg Residential Properties Loan Finance 2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée de titrisation.

Capital social: USD 20.000,00.

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.

R.C.S. Luxembourg B 142.035.

EXTRAIT

Il résulte des résolutions écrites de l'associé unique de la Société du 21 août 2013 que:

- 1) M. Jeffrey P. FITTS a démissionné avec effet au 7 août 2013 de son mandat de gérant de la Société;
- 2) M. Ray O'GRADY, né le 4 septembre 1970 à Listowel, Co. Kerry, Irlande, résidant professionnellement à 111 Old Broad Street, Londres EC2N 1FP, Royaume-Uni, a été nommé avec effet au 7 août 2013 et pour une durée indéterminée, gérant de la Société;

Partant, le conseil de gérance de la Société est composé dorénavant comme suit:

- John Samuel KEEN
- Daniel EHRMANN
- William J. FOX
- Ray O'GRADY

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la Société

Référence de publication: 2013120010/21.

(130145694) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 août 2013.
